

Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR94006 07

San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu et Punta Capicciola

Commune de Zonza



Fascicule 3 : La Punta Capicciola

**Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
3, rue Luce de Casabianca – 20200 Bastia**

2012

Table des matière

Le réseau Natura 2000	5
Première partie : description générale du site.....	9
1 Cadre géographique et description du site Natura 2000	11
1.1 Localisation.....	11
1.2 Description du site	11
1.2.1 L'étang d'Arasu et les collines alentours	11
1.2.2 La Punta Capicciola	12
1.2.3 L'îlot Cornuta.....	13
1.2.4 L'îlot San Ciprianu.....	13
1.3 Aspects réglementaires et zonages patrimoniaux	13
1.3.1 Loi Littoral	13
1.3.2 Document d'urbanisme	13
1.3.3 Arrêté de protection de biotope (APB).....	15
1.3.4 Inventaires scientifiques	15
2 Milieu physique	17
2.1 Contexte climatique	17
2.2 Géologie	18
Deuxième partie : la Punta Capicciola.....	21
1 Description du site	23
2 Aspects fonciers	25
3 Diagnostic écologique et fonctionnement du site.....	25
3.1 Milieu naturel	25
3.1.1 Végétation.....	25
3.1.2 Faune.....	27
3.2 Intérêt patrimonial du site.....	29
3.2.1 Habitats d'intérêt européen	29
3.2.2 Espèces d'intérêt patrimonial	31
3.3 Activités humaines et impacts sur le milieu naturel	31
3.3.1 Accès et stationnement	31
3.3.2 Chasse et pêche	33
3.3.3 Promenade	33

3.3.4 Activités motorisées	33
4 Enjeux et objectifs de conservation et de gestion	35
Charte Natura 2000	57
Bibliographie.....	69
Annexe.....	71

Liste des figures

Figure 1. Schéma de la constitution du réseau européen Natura 2000.....	6
Figure 2. Objectifs du FEADER et actions de financement de Natura 2000.....	7
Figure 3. Localisation du site	10
Figure 4. Zonages réglementaires et périmètre d'inventaire.	14
Figure 5. Diagramme ombrothermique moyen (1971-2000) – Station de la Chiappa (Source : météo France).....	17
Figure 6. Rose des vents – Station de la Chiappa (Moyennes 1963-1999. Source : Météo France).....	18
Figure 7. Carte géologique 1/50 000 de Porto-Vecchio (agrandissement partiel).....	19
Figure 8. Carte du foncier de la Punta Capicciola.	24
Figure 9. Carte de végétation.	26
Figure 10. Habitats et espèces d'intérêt patrimonial.	28
Figure 11. Fonctionnement actuel du site.	32
Intentions d'aménagement de la Punta Capicciola.	55

Le réseau Natura 2000

Les objectifs de Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, la volonté de l'Europe est de réaliser un ambitieux réseau de sites naturels dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) constituent la base réglementaire de la démarche Natura 2000. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000 (Cf. figure 1).

La Directive Habitats – Faune – Flore

La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, communément appelée « directive habitats », est un instrument législatif qui définit un cadre commun pour la protection des espèces animales et végétales et des habitats d'intérêt communautaire dont elle est destinée à assurer le « maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable ». Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et concernant le territoire français figurent dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2005.

La constitution du réseau des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) prévoit 3 étapes : l'inventaire, la mise en cohérence et la désignation.

L'inventaire scientifique aboutit à l'envoi à Bruxelles d'une proposition nationale de sites susceptibles de figurer dans le réseau. En France, ces travaux ont été coordonnés par le Muséum National d'Histoire Naturelle et dans chaque région, par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et la DREAL. Les Préfets transmettent les listes retenues après consultation des collectivités locales à la Commission Européenne.

En mars 2007, le nombre de sites proposé au réseau en France est de 1703 (dont 1334 Sites d'Importance Communautaire au titre de la directive Habitats) qui représentent une surface de 6,7 millions d'ha, soit 12% du territoire national.

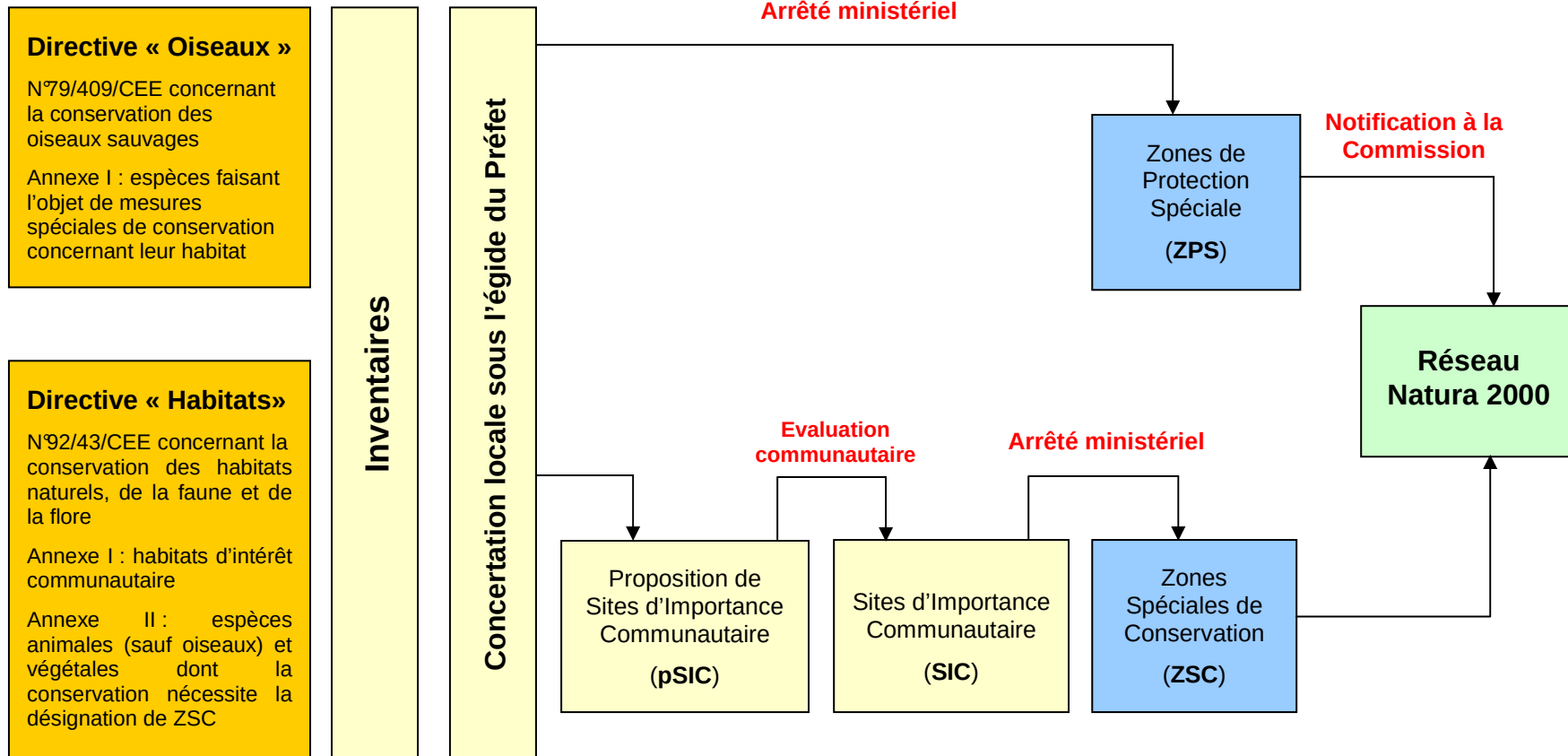
La mise en œuvre des mesures de conservation

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. La France a choisi une démarche originale basée sur une gestion concertée et locale traduite par la contractualisation.

Pour chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est établi, qui constitue l'outil d'appropriation locale pour l'application de la directive. L'élaboration du DOCOB par un opérateur technique fait une large part à la concertation locale : un comité de pilotage regroupant les partenaires impliqués dans la gestion du site valide le document à chaque étape de sa conception. Le DOCOB, une fois validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, doit déboucher sur des propositions de contrats (engagements rémunérés) ou de mesures non rémunérées formalisés dans une charte que les acteurs concernés s'engagent à réaliser.

Figure 1. Schéma de la constitution du réseau européen Natura 2000.

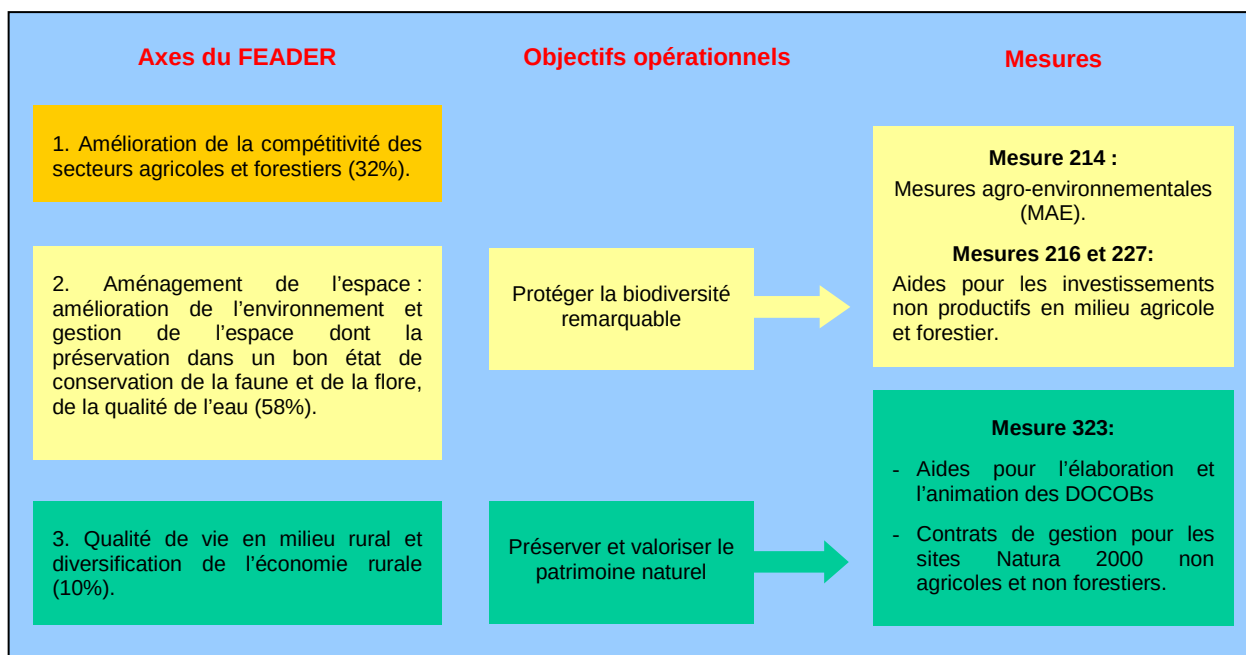
Directives européennes



Les contrats Natura 2000 sont conclus entre le Préfet et les personnes titulaires de droits réels et/ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site. Il comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Le contrat, d'une durée de 5 ans minimum, définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Il n'existe pas de fonds spécifique pour le financement des contrats Natura 2000. Le financement de Natura 2000 provient de cofinancements impliquant l'union européenne, l'état et les collectivités locales. Un nouveau programme de financement européen en faveur du milieu rural est mis en place pour la période 2007-2013. Le principal fonds pour la mise en œuvre généralisée de Natura 2000 reste le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La figure 2 reprend les axes principaux du FEADER et les objectifs ainsi que les actions qui concernent Natura 2000. Ces mesures sont déclinées aux niveaux national et régional dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Cependant, le PDRH ne concerne pas la Corse. Les mesures du FEADER doivent être déclinées en Corse dans le Plan de Développement Rural de la Corse (PDRH), actuellement en cours d'élaboration.

Figure 2. Objectifs du FEADER et actions de financement de Natura 2000.



La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR) introduit la possibilité pour les titulaires de droits réels et/ou personnels sur le site d'adhérer à une charte Natura 2000.

La signature de la charte marque l'adhésion du titulaire de droits en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site. Elle comporte des engagements non rémunérés visant à atteindre les objectifs définis dans le DOCOB et qui pourront être contrôlés par l'administration, ainsi que des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

Première partie : description générale du site

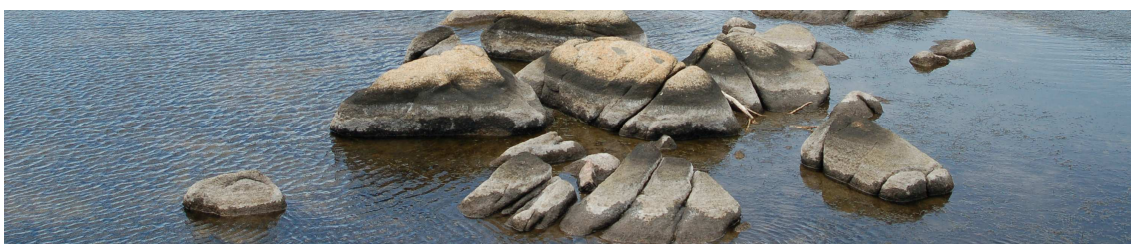
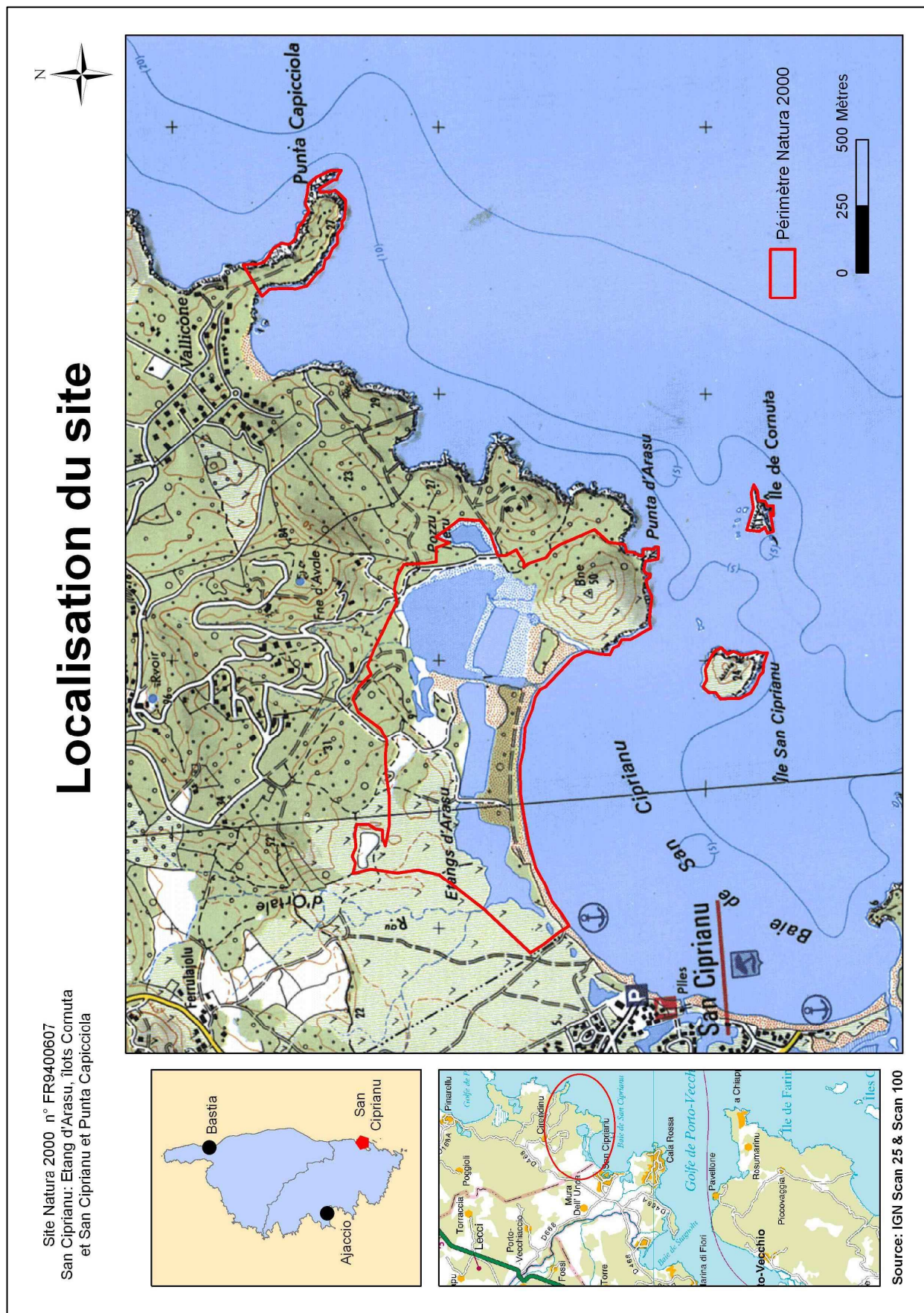


Figure 3. Localisation du site



1 Cadre géographique et description du site Natura 2000

1.1 Localisation

Cf. figure 3.

Situé sur le littoral sud-est de la Corse (commune de Zonza – Sainte Lucie de Porto-Vecchio), le site proposé comme Zone Spéciale de Conservation (**Z.S.C.**) au réseau Natura 2000 sous le nom de « **Baie de San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu et Punta Capicciola** » (n°FR9400607) couvre une superficie totale de **106 ha**.

Ce site est divisé en plusieurs entités distinctes :

- L'étang d'Arasu, le cordon littoral et la Punta d'Arasu (95 ha)
- l'îlot Cornuta (1 ha)
- l'îlot San Ciprianu (3 ha)
- la Punta Capicciola (7 ha)

Les accès au site sont peu nombreux. Les voies carrossables partent toutes de la route nationale 198 qui passe par le hameau de Sainte Lucie de Porto-Vecchio et par la commune de Lecci. Deux dessertes sont alors possibles :

- du village de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, la route départementale 168 en direction de Pinarellu puis la D 468 vers San Ciprianu permettent l'accès à Arasu. Après avoir suivi la route communale passant par Cirendinu, une multitude de pistes plus ou moins carrossables débouchent sur le site d'Arasu et conduisent à la paillote « le Cabanon bleu ». une autre piste partant de Cirendinu mène au nord-est du site et passe entre le plan d'eau oriental et le marais de Pozzu Neru. Cette piste est destinée aux riverains de la Punta d'Arasu. Enfin, partant toujours de Cirendinu, une route puis une piste mènent à la Punta Capicciola.
- Du pont de l'Osù, la D 668 qui mène à San Ciprianu (sur la commune de Lecci), on peut rejoindre l'étang d'Arasu à condition de passer à pied le long de la plage. Les véhicules tous-terrains accèdent au site en sillonnant les dunes jusqu'au grau situé à l'est et en contournant les blocs déposés à la limite des deux communes ou ceux déposés sur le chemin parallèle au cordon dunaire à l'est de l'étang occidental.

1.2 Description du site

1.2.1 L'étang d'Arasu et les collines alentours

On peut distinguer plusieurs entités géomorphologiques dans ce site qui comprend une grande zone humide avec son cordon littoral, mais également autour, des zones de collines boisées de maquis plus ou moins élevés.

- Les collines et les mares temporaires situées au nord de l'étang

Dans la partie nord du site, la colline de Cirendinu, aujourd'hui en partie occupée par des lotissements, sépare une dépression méridionale (comprenant la baie de San Ciprianu et les étangs d'Arasu) d'une dépression septentrionale (comprenant la baie de Pinarellu et les étangs de Padulu Tortu et Padulatu).

Son versant méridional, en pente très douce, débouche à l'ouest, sur deux dépressions qui se remplissent d'eau plus ou moins complètement à la suite des pluies d'automne et de printemps, formant ainsi de petites mares temporaires. La dépression située la plus au nord (d'environ 1 ha) est délimitée de part et d'autre par des pistes plus ou moins carrossables selon les saisons, tandis que la mare située plus au sud (d'une superficie de 6500 m² environ) est traversée par une piste en terre qui mène à l'étang. La végétation environnante est essentiellement constituée de maquis à cistes d'où émergent quelques chênes-lièges. Cette suberaie clairsemée résulte de plusieurs passages du feu dans le passé.

- L'étang d'Arasu

Un peu plus au sud, apparaissent les formes géométriques des plans d'eau de l'étang lagunaire d'Arasu, artificiellement aménagés. Quatre étendues principales et deux étendues secondaires au nord sont séparées par des rives remaniées où les touffes de joncs, de salicornes et de tamaris ont du mal à se développer ; le tout couvrant 13 ha. Les plans d'eau de l'étang sont en relation hydrologique au nord avec les talwegs d'Avale et d'Ortale, mais aussi au sud, avec la mer, par l'intermédiaire d'un grau ouvert en 1992 à l'est du site. Un autre grau, dans la partie centrale, ne fonctionne plus aujourd'hui qu'exceptionnellement, lors des périodes de très fortes pluies.

- Le marais de Pozzu Neru

A l'est de l'étang d'Arasu et séparé par une piste, se trouve le petit marais de Pozzu Neru (1,3 ha) qui s'assèche généralement en été, mais abrite toutefois une petite roselière et une scirpaie. Ce marais semblant être principalement alimenté par des eaux de ruissellement et de pluie, ses eaux sont plus douces que celles de l'étang d'Arasu.

- Le cordon littoral et la plage

Un système de dunes sur lequel s'est fixé un très beau fourré de genévriers forme un lido sableux qui sépare l'étang de la mer. Ce cordon dunaire borde la baie de San Ciprianu, abritée des vents dominants.

- La Punta d'Arasu

La colline de la pointe rocheuse d'Arasu, point culminant du site à 50 m d'altitude, ferme la baie à l'est, tandis que les îlots de San Ciprianu et de Cornuta au sud, protègent la baie des houles du large. La Punta d'Arasu est boisée de maquis hauts et denses dominés par le chêne vert, l'olivier sauvage, le genévrier de Phénicie et le pin maritime.

La perception de l'ensemble de l'étang peut se faire depuis les reliefs environnants, au nord et à l'est du site. De ces points de vue éloignés, un magnifique panorama apparaît englobant l'étang, le cordon dunaire et les eaux bleues de la baie de San Ciprianu.

Les abords de l'étangs sont occupés par une urbanisation diffuse, à laquelle s'ajoute un réseau très dense de cheminements, tous plus ou moins carrossables, ravinés et parfois envahis par le maquis.

1.2.2 La Punta Capicciola

La Punta Capicciola est une avancée rocheuse qui culmine à 27 m d'altitude. Orientée globalement nord-ouest/sud-est, elle représente une surface de 7 ha. Cette pointe est recouverte sur le versant sud et à son extrémité d'un maquis haut dominé par le genévrier de Phénicie, associé aux espèces caractéristiques des maquis littoraux (lentisque, olivier sauvage, filaire à feuilles étroites, arbousier,...). Le versant nord, plus abrupt et touché par un incendie plus récemment, est quant à lui recouvert d'un maquis plus bas, dominé par le lentisque.

1.2.3 L'îlot Cornuta

Situé au sud est de l'extrémité de la Punta d'Arasu à environ 350 m de la côte, l'îlot de Cornuta a une superficie de 11540 m² (LANZA & POGGESI, 1986) et culmine à une altitude de 11 m au dessus du niveau de la mer. Il est formé de 2 parties distinctes : un dyke de rhyolite rouge et nu forme la partie sud tandis qu'une plate forme granitique plus altérée et recouverte d'une végétation basse en forme la partie nord.

1.2.4 L'îlot San Ciprianu

Situé à l'ouest du précédent, à l'entrée nord-est de la baie de San Ciprianu et à une distance de 250 m environ de la côte, l'îlot San Ciprianu a une superficie de 38930 m² (LANZA & POGGESI, 1986) et culmine à une altitude de 24 m. Il présente un profil dissymétrique avec un versant est très abrupt et une pente plus faible sur le versant ouest. Cet îlot est recouvert en grande partie d'un maquis bas dominé par le calicotome velu ou plus haut à lentisque et olivier sauvage.

1.3 Aspects réglementaires et zonages patrimoniaux

1.3.1 Loi Littoral

Les communes littorales sont soumises au champ d'application de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi Littoral ». Les recommandations de l'Etat pour l'application de cette loi en Corse du Sud ont été consignées dans l'Atlas Loi Littoral réalisé en 2001. L'atlas définit notamment :

- ◆ **Les espaces et milieux remarquables** relatifs à l'article L.146.6 du Code de l'urbanisme.

La préservation de ces espaces doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme. Seuls des aménagements légers peuvent y être implantés après enquête publique s'ils sont nécessaires à leur gestion, leur mise en valeur économique ou leur ouverture au public (conditions définies à l'article R.146.2 du Code de l'urbanisme).

L'ensemble de la zone Natura 2000 est incluse dans l'espace remarquable n°80.

- ◆ **Les espaces proches du rivage** (article L146.4 du Code de l'urbanisme) pour lesquels l'extension limitée de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et villages existants doit être motivée et justifiée dans le Plan Local d'Urbanisme.

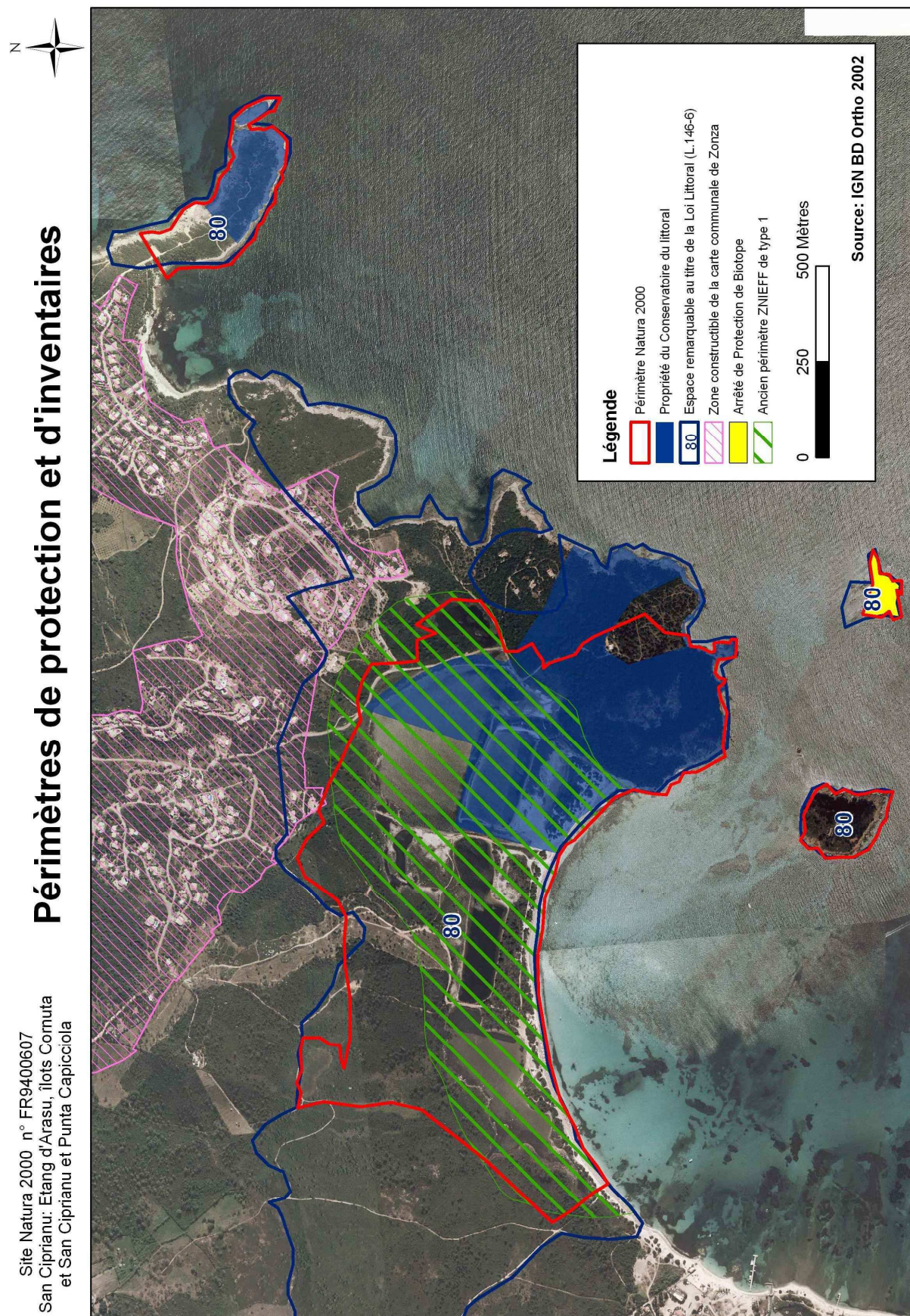
La totalité de la zone Natura 2000 est inscrite dans l'espace proche du rivage.

1.3.2 Document d'urbanisme

La commune de Zonza est dotée d'une carte communale. Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration.

La carte communale délimite notamment les zones constructibles et les zones naturelles inconstructibles. L'ensemble du site Natura 2000 est inclus en zone naturelle. Cependant le secteur de l'étang d'Arasu est en contact avec la zone constructible qui inclut le lotissement de Cirendinu, tandis que le secteur de la Punta Capicciola est limité à l'ouest par le lotissement de Vallicone, inclus dans la même zone constructible (Cf. figure 4).

Figure 4. Zonages réglementaires et périmètre d'inventaire.



1.3.3 Arrêté de protection de biotope (APB)

L'îlot Cornuta fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB n°98-0780 du 15 juin 1998) dans un objectif de préservation du silène velouté (*Silene velutina*), espèce végétale protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats comme espèce prioritaire. L'arrêté interdit notamment la pratique du camping et du bivouac et de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la végétation de l'îlot.

1.3.4 Inventaires scientifiques

L'étang d'Arasu et le marais de Pozzu Neru font l'objet depuis 1985 d'une **ZNIEFF de Type 1** (n°00330000, intitulée « Etang et zone humide d'Araso ») d'une superficie de 69 ha. Celle-ci englobe l'étang, le marais et le cordon littoral. Elle est incluse en totalité dans le périmètre Natura 2000, à l'exception de 2 zones : l'une en bordure du hameau de San Ciprianu (zone de cordon littoral) et l'autre au nord-est de l'étang. Une modification du périmètre de la ZNIEFF a été proposée au CSRPN en juin 2007 avec le calage de la ZNIEFF sur le périmètre Natura 2000 (en excluant la Punta Capicciola).

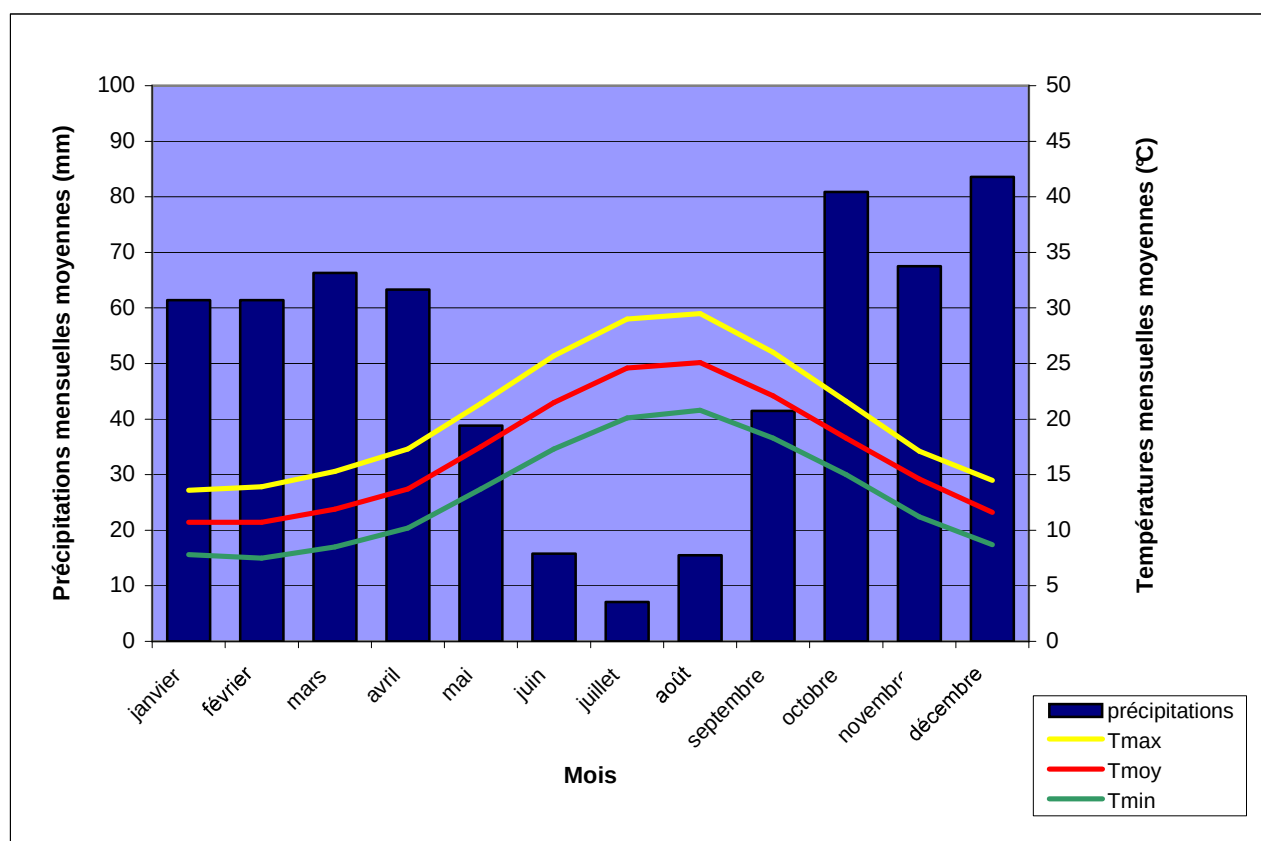
La ZNIEFF n'a pas de valeur réglementaire mais constitue un outil d'évaluation de la qualité écologique du territoire concerné.

2 Milieu physique

2.1 Contexte climatique

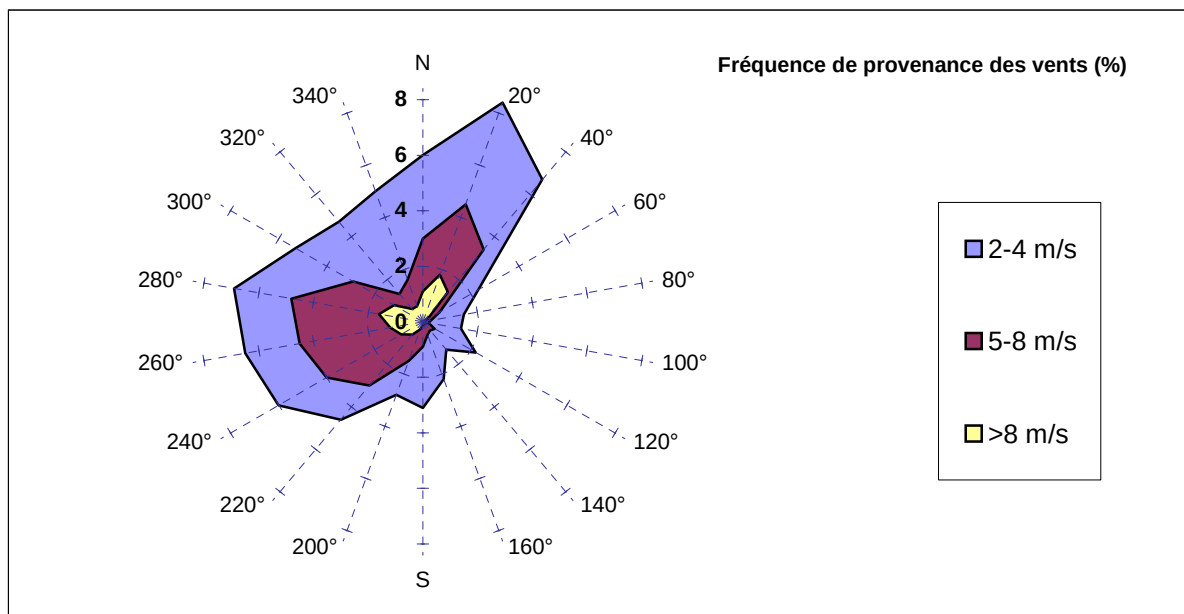
Cette région du littoral sud-est de la Corse est typiquement soumise à un **climat méditerranéen doux et humide** (Cf. figure 5 et Annexe), avec une température moyenne annuelle de l'ordre de 16,8°C (l'isotherme de 17°C ceinturant le littoral de l'île, SIMI, 1981), une longue saison sèche en été et des précipitations assez abondantes mais irrégulières. Une moyenne annuelle d'environ 600 mm de pluie a été relevée au proche sémaphore de la Chiappa, au sud du golfe de Porto-Vecchio.

Figure 5. Diagramme ombrothermique moyen (1971-2000) – Station de la Chiappa (Source : météo France).



Les vents dominants, tant en force qu'en fréquence, relevés par la station météorologique de la Chiappa sont de secteurs ouest et nord-est (Cf. figure 6). Compte tenu du contexte géographique et topographique, le nord de la baie de San Ciprianu est bien protégé de ces vents par le relief. Il est toutefois particulièrement exposé au Levante, vent de sud-est, plus rare mais présent d'avril à août. Les îlots et le versant nord de la Punta Capicciola sont cependant très exposés aux vents dominants. Des brises thermiques atténuent la chaleur estivale et la froidure de l'hiver.

Figure 6. Rose des vents – Station de la Chiappa (Moyennes 1963-1999. Source : Météo France).



2.2 Géologie

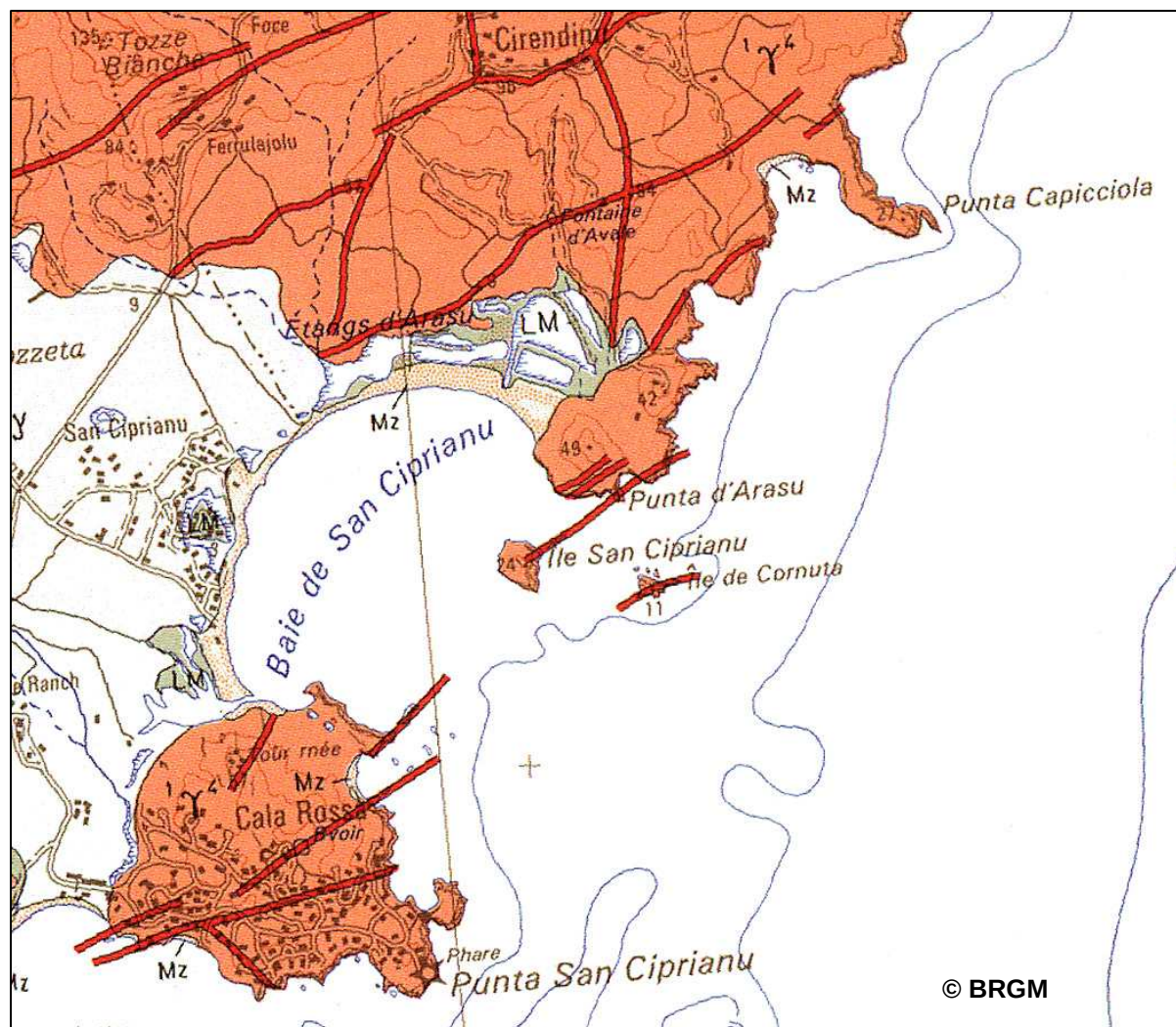
L'étude de la carte géologique du secteur au 1/50 000 (ROUIRE *et al.*, 1993, cf. figure 7) nous permet de voir que toute la région littorale située entre l'embouchure du Stabiacciu au sud de Porto Vecchio et l'anse de Fautea au nord, est constituée de granodiorite à amphibole (γ^4). Il s'agit d'un granite à grain moyen à plutôt gros, de couleur grise à rouge orangé. Cette roche, qui résulte d'une remontée lente de magma au Carbonifère (-360 à -295 MA), est facilement altérable. Il en résulte aujourd'hui des reliefs de collines molles et des bas-fonds constitués par l'arène issue de l'érosion.

Au Permien (-295 à -245 MA), la granodiorite est traversée par des filons acides de rhyolite (ρ) orientés nord-est/sud-ouest. Ces roches filoniennes, difficilement altérables, sont aisément identifiables sur le terrain à leur couleur très rouge (Punta d'Arasu et îlots San Ciprianu et Cornuta).

A l'ère quaternaire, plusieurs types de sédiment se sont déposés successivement :

- ◆ Des alluvions récentes (**Fy**) issues du fleuve Osu représentées par des basses terrasses à quelques mètres au-dessus du lit. Elles sont formées d'une matrice argilo-sableuse plus ou moins abondante, quelquefois rare, enrobant des galets et des blocs très émoussés.
- ◆ Des dépôts marins (**Mz**), constitués de sable, de graviers et de galets : les sédiments actuels sont surtout constitués par les formations des plages accumulées dans cette partie abritée de la côte. Ces sédiments forment le cordon littoral sableux de la baie de San Ciprianu. Les éléments sableux les plus fins sont transportés par le vent et s'accumulent en petites dunes peu élevées.
- ◆ Des dépôts laguno-marins (**LM**) d'argile et de sables constituent le fond de l'étang d'Arasu. Il est cependant difficile de les différencier des formations proprement marines.

Figure 7. Carte géologique 1/50 000 de Porto-Vecchio (agrandissement partiel).



Terrains sédimentaires (Quaternaire)

LM

Dépôts laguno-marins

Mz

Dépôts marins

Fy

Alluvions récentes à peu
anciennes

Roches filoniennes

ρ μγ

Filons acides indifférenciés
ρ rhyolites – μγ microgranites

Terrains éruptifs (Carbonifère)

1γ4

Granodiorite à amphibole

Deuxième partie : la Punta Capicciola



1 Description du site

La Punta Capicciola, située au nord-est de l'étang d'Arasu, est une avancée rocheuse d'environ 500 m de long et d'une surface de 7 ha, globalement orientée nord-ouest/sud-est. Quasiment plane dans sa première moitié, elle commence à s'élever en pente douce à partir de son milieu jusqu'à atteindre son point culminant à son extrémité à 27 m d'altitude. Elle se termine par une petite excroissance au nord-ouest qui est quasiment séparée du continent.



Versant sud de la Punta Capicciola.

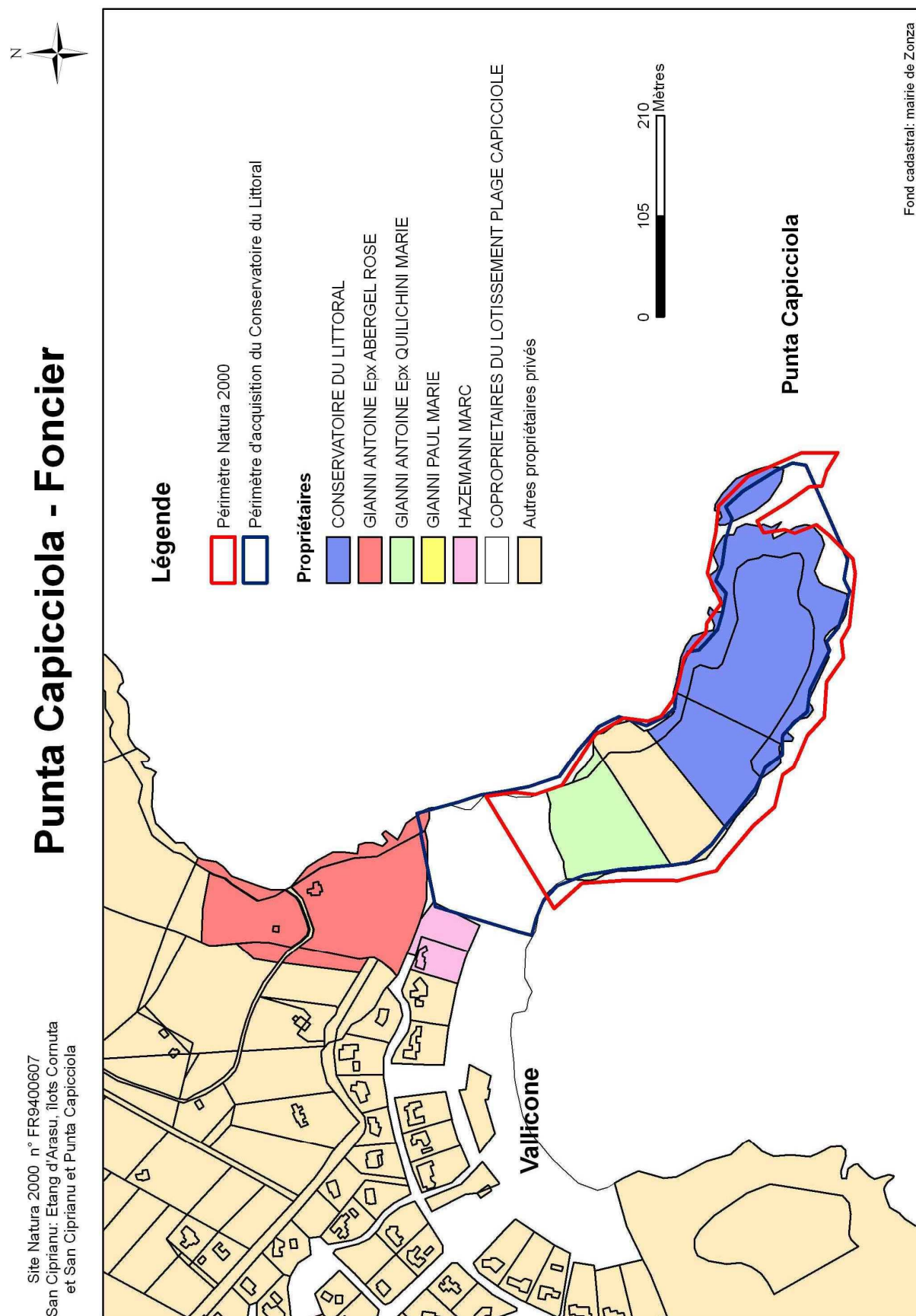
Le granite qui constitue la majeure partie de la pointe et lui donne sa teinte orangée résiste difficilement à l'érosion, ce qui explique le caractère très altéré de la roche traduit ici par la présence d'amas de blocs sur les côtes et le développement d'une végétation arbustive à arborée sur les flancs de la pointe.

Les versants nord et sud présentent des différences morphologiques importantes. Le versant nord présente une côte déchiquetée, composée de gros blocs de rochers et de promontoires rocheux au niveau de la partie plane de la pointe. Sur la moitié la plus abrupte, la côte est constituée d'une véritable falaise dépourvue de végétation avant de laisser place à une pente plus douce vers l'extrémité de la pointe. Ce versant est recouvert d'un maquis littoral typique dominé par le lentisque et brossé par les vents. Le versant sud quant à lui, plus abrité, est constitué dans la partie plane de la pointe de rochers et galets. Les rochers se font plus hauts et la pente plus raide en allant vers le bout de la pointe. La végétation, plus haute sur ce versant, est dominée par le genévrier de Phénicie.



Falaises du versant nord

Figure 8. Carte du foncier de la Punta Capicciola.



2 Aspects fonciers

Cf. figure 8.

Au niveau de la Punta Capicciola, 11 parcelles, également incluses dans le périmètre d'acquisition du Conservatoire du littoral, sont incluses dans le périmètre Natura 2000. Le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, proposé par le Conseil de Rivages de la Corse en concertation avec la commune, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral du 30/11/2005 (5 ha).

Le **Conservatoire du littoral** a acquis en 2008 6 parcelles qui constituent les 2 tiers est de la pointe. Il s'agit des parcelles I 930, 1682, 1683, 1686, 1687 et 1688, qui représentent une surface de **3,8 ha**.

Les autres parcelles appartiennent à des propriétaires privés.

3 Diagnostic écologique et fonctionnement du site

3.1 Milieu naturel

3.1.1 Végétation

Cf. figure 9.

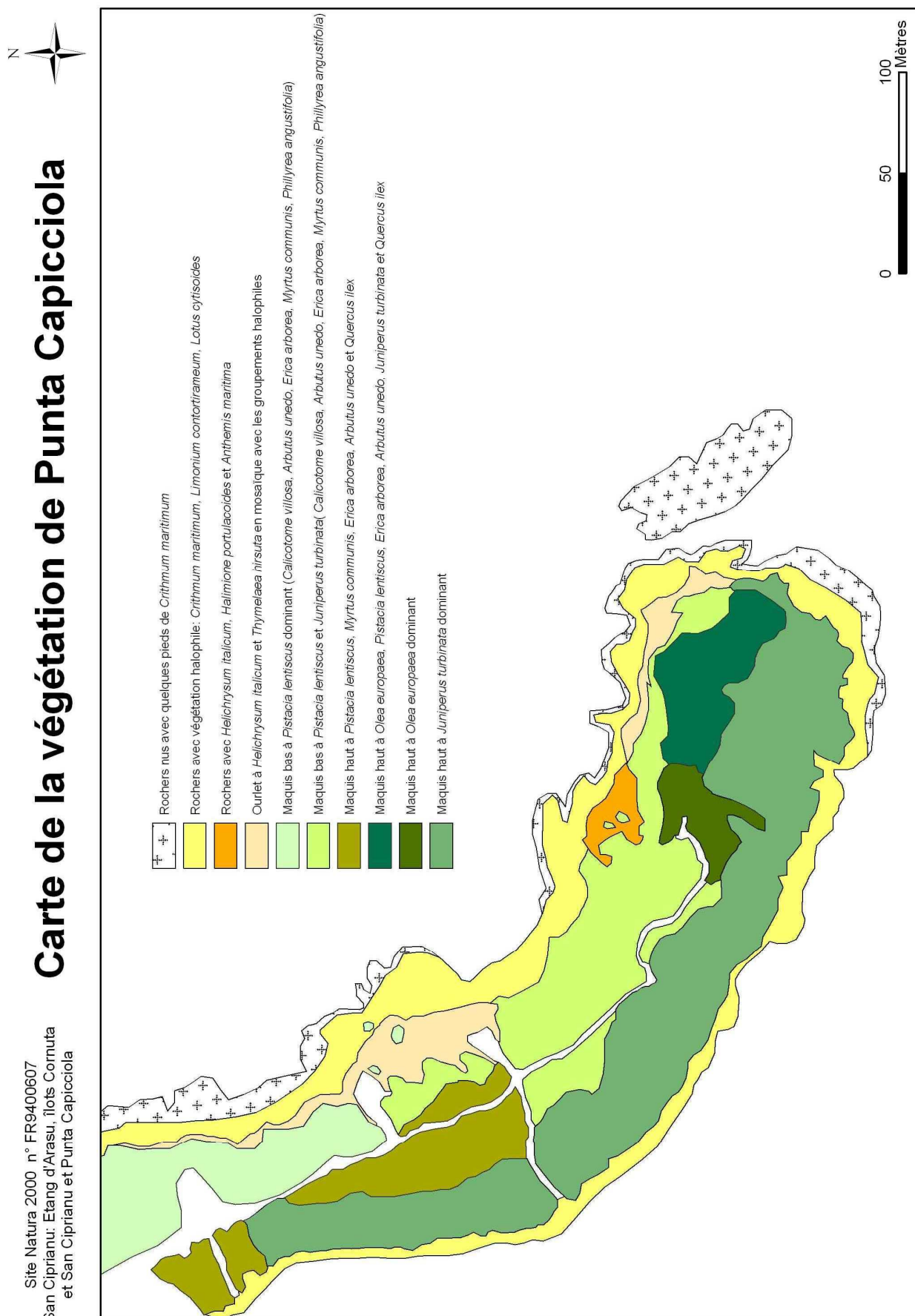
3.1.1.1 La végétation halophile

Les rochers situés immédiatement en bord de mer et subissant fortement son influence (vagues, embruns) sont quasiment dépourvus de végétation. Seuls quelques pieds de criste marine (*Crithmum maritimum*) peuvent y être observés. C'est notamment le cas de l'îlot situé à l'extrémité de la pointe.

En arrière de ces rochers, sur les pentes des falaises et sur les replats la criste marine est accompagnée de *Limonium contortirameum*, plante endémique de Corse, qui forme de grosses touffes de végétation sur un sol superficiel. Les plantes qui accompagnent ces deux espèces et forment des tapis de végétation entre les touffes sont le lotier faux-cytise (*Lotus cytisoides*) et la frankénie lisse (*Frankenia laevis*). L'œillet *Dianthus sylvaticus* est également bien représenté associé à ce groupement sur les rochers et falaises tout autour de la pointe. En certains endroits (à l'extrémité nord-ouest de la pointe notamment et sur les rochers de haut de falaise), se développent sur de petites surfaces des formations d'obione (*Halimione portulacoides*) et d'anthémis maritime (*Anthemis maritima*).

Sur les replats et dans les endroits où la pente est modérée et le sol plus terreux, les groupements à criste marine et *Limonium* se mélangent à des groupements à immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*) et passerine hirsute (*Thymelaea hirsuta*), qui forment eux aussi des touffes de végétation et constituent la transition avec le maquis.

Figure 9. Carte de végétation.



3.1.1.2 Le maquis

On peut distinguer différents types de maquis selon leur composition spécifique et leur hauteur de développement. Si l'ensemble de la pointe a été touché par un incendie en 1986, des traces de feu plus récentes sont visibles sur la partie nord de la pointe.

Ainsi l'essentiel de la moitié nord de la Punta Capicciola est recouverte d'un maquis bas à moyen (1 à 2 m de haut) thermophile dominé par le lentisque (*Pistacia lentiscus*) auquel sont associés le myrte (*Myrtus communis*), l'arbousier (*Arbutus unedo*), la bruyère arborescente (*Erica arborea*), le calicotome velu (*Calicotome villosa*) et le filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*). A partir de la zone de stationnement et vers l'est, apparaissent le genévrier de Phénicie (*Juniperus tubinata*) ainsi que quelques pieds de chêne vert. Ce maquis, très dense, est rendu d'autant plus impénétrable par les enchevêtrements de salsepareille (*Smilax aspera*) dans les arbustes. Ces formations présentent un aspect fortement anémomorphosé dans les zones les plus soumises aux vents.

Toute la partie sud de la pointe, plus abritée, est recouverte d'un maquis haut (environ 3 m de haut) plus ou moins dense dominé par le genévrier de Phénicie associé aux espèces caractéristiques du maquis bas (lentisque, arbousier, calicotome,...) et auxquelles se rajoutent le chêne vert (*Quercus ilex*) et l'oléastre (*Olea europaea*). Par ailleurs, on trouve également des formations où ce dernier est dominant, associé seulement au lentisque qui compose la strate arbustive.

Dans certaines zones de maquis plus ouvertes et plus rocailleuses au niveau de la crête, on peut observer au printemps quelques pieds de pancrace d'Illyrie (*Pancratium illyricum*), plante endémique de Corse, Sardaigne et Capraia.

On peut enfin signaler à l'extrémité nord-est de la pointe, au milieu des groupements halophiles, la présence d'un pied de genévrier à gros fruit (*Juniperus oxycedrus macrocarpa*), plante protégée au niveau national.

3.1.2 Faune

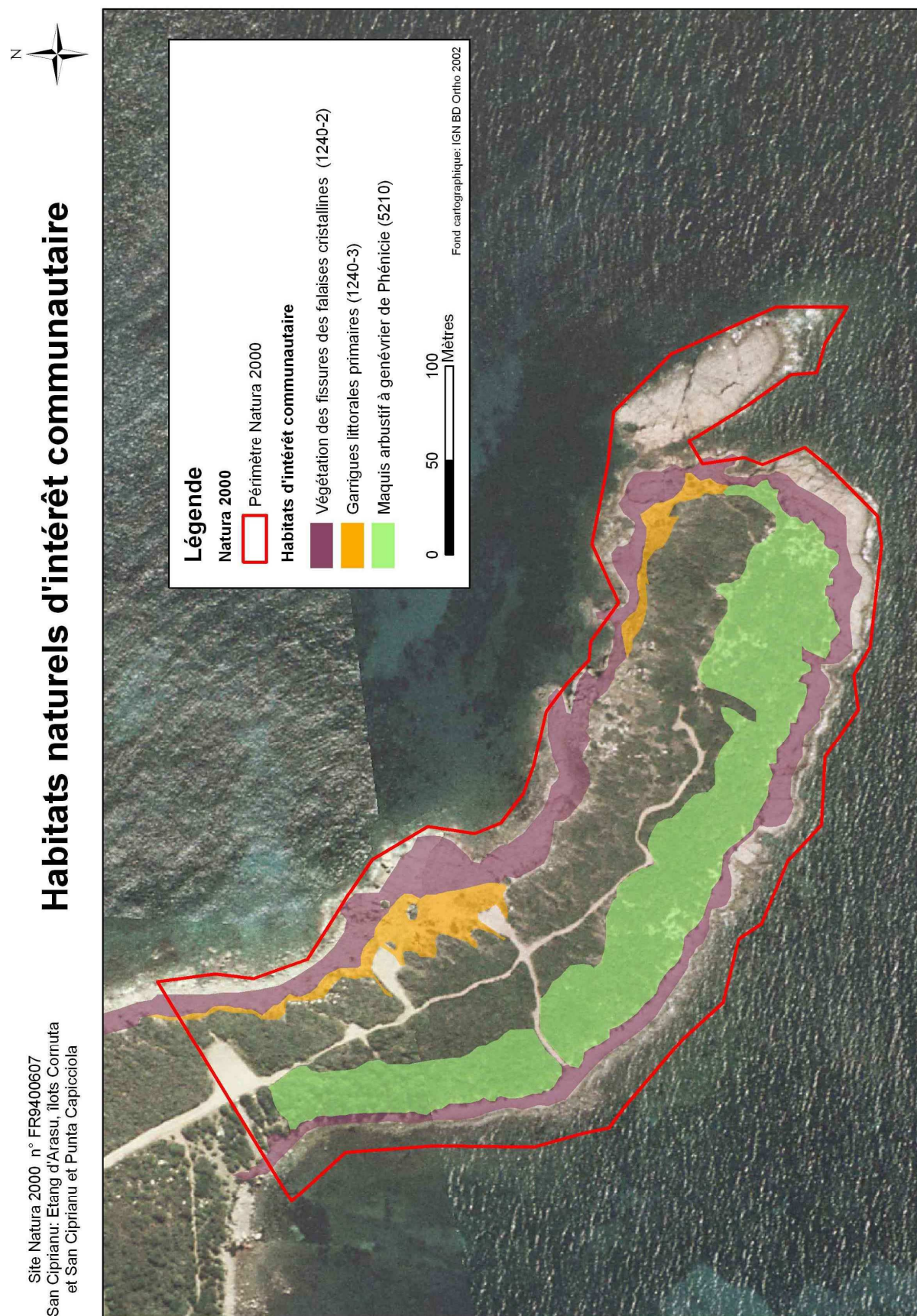
La Punta Capicciola abrite une faune peu variée et peu originale, typique des milieux rocheux et maquis littoraux.

Ainsi, on note la présence du lézard tiliguerta (*Podarcis tiliguerta*) et de la couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*). Les rochers et falaises constituent un milieu favorable pour le phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*), mais celui-ci n'a pas été observé lors des visites de terrain et n'apparaît pas dans la bibliographie.

En ce qui concerne les mammifères, le renard, la belette, le hérisson, le rat noir doivent probablement fréquenter le site, mais leur présence n'a pas été avérée. Seules des traces de lapins ont été observées sur la Punta Capicciola.

Enfin, l'avifaune ne présente pas non plus de caractère remarquable avec la présence dans les maquis de mésanges, fauvettes et autres espèces typiques de ces milieux.

Figure 10. Habitats et espèces d'intérêt patrimonial.



3.2 Intérêt patrimonial du site

Cf. figure 10.

Malgré sa faible surface, la Punta Capicciola est caractérisée par la présence de 2 habitats littoraux d'intérêt communautaire qui ont amené à l'inclure dans le site Natura 2000 « Etang d'Arasu et îlots Cornuta et San Ciprianu ».

3.2.1 Habitats d'intérêt européen

Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques - Code UE : 1240

Cet habitat est décliné dans les Cahiers d'habitats en 3 habitats élémentaires en fonction de critères écologiques et structuraux. Deux de ces habitats élémentaires sont présents sur la Punta Capicciola. On peut ainsi distinguer :

Végétation des fissures des falaises cristallines – Code UE : 1240-2

Groupe des falaises méditerranéennes – *Crithmo - Limonietea* - Code CORINE : 18.22

Cet habitat correspond aux groupements de végétations halophiles et semi-halophiles des rochers littoraux siliceux ou calcaires fortement soumis aux embruns, essentiellement caractérisés par la criste marine (*Crithmum maritimum*) et des statiques (*Limonium*) dont plusieurs espèces sont endémiques de Corse, d'un secteur ou même d'une pointe rocheuse (ARRIGONI & DIANA, 1993). Compte tenu des conditions difficiles du milieu, la végétation présente des adaptations pour résister à la sécheresse et à la salinité : ainsi les végétaux sont souvent charnus comme la criste marine ou très sclérophylles comme les *Limonium*. En raison de ces conditions écologiques particulières, l'habitat ne présente pas de dynamique d'évolution particulière.



Touffes de *Limonium contortirameum*

Cet habitat est bien représenté sur la Punta Capicciola par des groupements à *Crithmum maritimum* et *Limonium contortirameum*, auxquels s'ajoutent *Lotus cytisoides* ainsi que *Frankenia laevis* sur les parties les plus

plates de la côte. C'est sur ces replats que l'habitat est par ailleurs le plus dégradé en raison d'un piétinement important et probablement du passage de quelques véhicules à moteur.

Cet habitat d'une manière générale n'est pas en danger. En revanche il peut être vulnérable comme ici au piétinement dans les zones les plus accessibles et surtout à l'envahissement des rochers littoraux par les griffes de sorcière (*Carpobrotus* spp.) qui réduisent parfois de manière significative les surfaces occupées par la végétation caractéristique de l'habitat.

Garrigues littorales primaires – Code UE : 1240-3

Garrigues côtières à *Helichrysum* – *Euphorbion pithyusae* - Code CORINE : 32.217

En Corse, cet habitat correspond à des formations basses et claires dominées par l'immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*) et/ou l'immortelle à petites feuilles (*Helichrysum italicum* subsp. *microphyllum*), en association généralement avec l'euphorbe pin (*Euphorbia pithyusa*) et la passerine hirsute (*Thymelaea hirsuta*). Cet habitat semi-halophile est peu étendu et constitue la transition entre les groupements des falaises (*Crithmo-limonietea*), avec lesquels il se trouve le plus souvent en mosaïque, et les maquis thermophiles à lentisque. Comme l'habitat précédent et compte tenu des conditions de milieu, cet habitat évolue peu, sinon lentement vers ce type de maquis.

Sur la Punta Capicciola, cet habitat est présent sous la forme d'un groupement à *Helichrysum italicum* et *Thymelaea hirsuta*. Il forme une bande très étroite entre la végétation des rochers et le maquis à lentisque et genévrier de Phénicie et se développe plus largement (recouvrant environ 3000 m²) sur les parties plates ou à faible pente d'arène granitique du versant nord de la pointe. Cet habitat, dont le recouvrement est peu important présente sous la forme de touffes de végétation (cf. photo ci-dessus).



Cet habitat, à priori peu menacé, reste sensible à l'érosion et au piétinement. Sur les replats où il se trouve en mosaïque avec les groupements des *Crithmo-Limonietea* à *Frankenia laevis*, il est notamment assez dégradé.

Maquis (« matorral ») arbustif à genévrier de Phénicie.– Code UE : 5210

Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* – Code CORINE : 32.132

Les maquis arbustifs ou arborescents à genévrier de Phénicie (*Juniperus turbinata* = *Juniperus phoenicea* subsp. *eumediterranea*) sont en Corse, des formations exclusivement littorales et thermoméditerranéennes (GAMISANS, 1999).

Les maquis dominés par le genévrier de Phénicie sous forme arbustive ou arborescente sont très bien représentés sur le versant sud de la Punta Capicciola où ils recouvrent quasiment 2 ha. L'habitat se présente essentiellement sous la forme d'un matorral de 2 à 3 m de hauteur difficilement pénétrable, où le genévrier de Phénicie est associé aux espèces des maquis littoraux : chêne vert (*Quercus ilex*), arbousier (*Arbutus unedo*), filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*), olivier sauvage (*Olea europaea* var. *sylvestris*.) et lentisque (*Pistacia lentiscus*). A certains endroits, le genévrier constitue des bosquets plus hauts (3 à 4 m), où il est largement dominant et où les strates arbustives et herbacées sont quasi inexistantes.



Aspect de l'habitat, versant sud.

La menace la plus importante pesant sur ces formations arbustives ou arborescentes à genévriers est le passage du feu : le genévrier de Phénicie ne repart pas de souche après l'incendie et le taux de reprise des germinations est toujours faible. Après une ouverture du milieu, cette essence supporte mal la concurrence d'espèces plus dynamiques, à croissance plus rapide (calicotomes) et qui s'installent à sa place.

3.2.2 Espèces d'intérêt patrimonial

La Punta Capicciola abrite une station d'**iris faux-sisyrhinque** (*Gynandris sisyrinchium*) : ce petit iris, protégé au niveau national et absent de France continentale, est assez rare en Corse. L'espèce fleurit aux mois d'avril et mai en bordure de l'aire de stationnement et sur les bords de sentiers. La station, découverte en 1998 par G. Paradis et M-L. Pozzo di Borgo, comptait plus de 2000 pieds en 1999 (PARADIS & POZZO DI BORGO, 1999). La physionomie printanière de la végétation correspond à des pelouses dominées par *Gynandris sisyrinchium* et *Plantago coronopus*.

3.3 Activités humaines et impacts sur le milieu naturel

Cf. figure 11.

La Punta Capicciola, cernée par les lotissements, est toutefois relativement peu fréquentée et le milieu naturel reste peu dégradé. L'absence de véritable plage le long de la pointe favorise certainement cet état. Le lieu n'est cependant pas un désert humain, apprécié notamment par les pêcheurs et quelques promeneurs.

3.3.1 Accès et stationnement

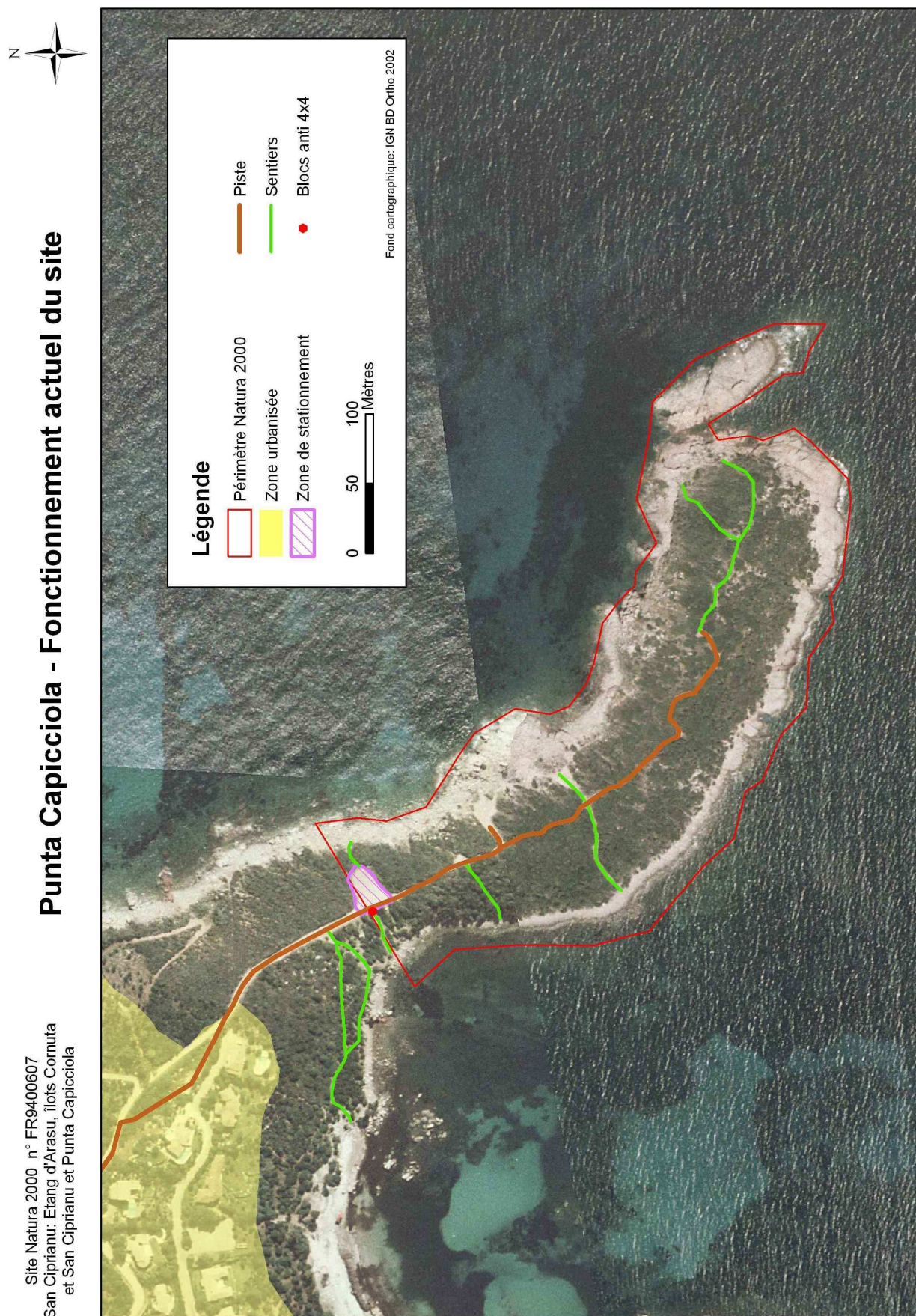
L'accès à la pointe se fait par une piste droite de 6 à 8 m de large qui constitue une véritable saignée dans le maquis. Elle aboutit à une zone de stationnement de 650 m² environ avant de continuer jusqu'au 2 tiers de la pointe, séparant littéralement celle-ci en 2. Elle se prolonge ensuite en sentier sur la crête. Des traces permettent ensuite de descendre vers l'extrémité de la pointe.

Perpendiculairement à la piste partent des sentiers (ou anciens tronçons de piste) vers les rives.

Un sentier aménagé partant du lotissement Plage Capicciola permet également d'atteindre le site à pied.

Les véhicules stationnent au niveau de la zone prévue à cet effet. En période estivale, on peut également observer des véhicules garées le long de la piste en amont. Un comptage de 45 véhicules répartis le long de la piste et sur la zone de stationnement a été réalisé le 15 août 2007, jour de très forte fréquentation. Cependant, la destination de la majorité des personnes n'est pas la pointe proprement dite, mais la plage située en contrebas du lotissement.

Figure 11. Fonctionnement actuel du site.



3.3.2 Chasse et pêche

Les rochers de la Punta Capicciola constituent des points intéressants pour les pêcheurs à la ligne qui s'installent généralement sur le versant nord de la pointe, s'éloignant rarement de la zone actuelle de stationnement. Le nombre de pêcheurs, s'il mériterait d'être estimé, reste toutefois très faible, 2 pêcheurs au maximum ayant été observés sur la pointe lors des visites de terrain pour l'élaboration du DOCOB (ce chiffre restant purement indicatif et n'ayant aucune valeur statistique).

La Punta Capicciola constitue en revanche une zone fréquentée par les chasseurs en janvier février lors des années où la grive est abondante. Selon la société de chasse A Muvra, 15 à 20 chasseurs sont susceptibles de fréquenter le site à cette période.

3.3.3 Promenade

Le site, de par sa faible surface, ne se prête pas à la randonnée pédestre, mais constitue un agréable lieu de promenade et de pique-nique, notamment pour les riverains des lotissements alentours et les estivants. Une promenade sur la pointe offre en effet de beaux points de vue de part et d'autre de la pointe notamment au nord sur l'île et la tour génoise de Pinarellu, mais aussi au sud sur la pointe de la Chiappa et les îles Cerbicale au loin.

Là encore, la fréquentation des lieux reste faible, la destination de la majorité des visiteurs étant, on l'a dit, la plage du lotissement.

3.3.4 Activités motorisées

Des blocs anti-4x4 ont été posés à l'entrée du site, au niveau des tronçons de piste partent de la zone de stationnement afin d'empêcher la pénétration de véhicules à 4 roues. Cependant, le bloc empêchant de continuer la piste vers l'extrémité de la pointe a été déplacé dans le maquis et la pénétration des 2 roues est toujours possible.

Des motos ont en effet été observées sur le site. La fréquentation de véhicules tout-terrain semble toutefois limitée. Cependant les impacts sur le milieu naturel sont visibles au niveau de la plat-forme située sur le versant nord où les habitats littoraux sont clairement dégradés.

4 Enjeux et objectifs de conservation et de gestion

Cette partie du site Natura 2000, bien que de faible surface, abrite néanmoins des habitats naturels typiques du littoral corse dont la plupart sont considérés d'intérêt communautaire. Les objectifs de gestion restent globalement les mêmes que pour l'ensemble du site Natura 2000 :

A. La protection du patrimoine naturel dans un état de conservation favorable

Il s'agit de mettre en œuvre des mesures conservatoires afin de protéger le milieu et les espèces qui y sont inféodées, mais aussi de restaurer les zones où on l'a vu, certains habitats sont dégradés.

- A1 : Maîtriser le développement des plantes envahissantes.
- A2 : Restaurer les habitats littoraux dégradés.
- A3 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.

B. L'aménagement du site dans un but d'accueil du public, mais également de valorisation du paysage

Il s'agit tout d'abord d'informer le public sur l'appartenance de la Punta Capicciola au réseau Natura 2000 et de le sensibiliser à la nécessité de protection du patrimoine naturel. Des aménagements de sentiers sont également préconisés afin de permettre une découverte agréable du site en lui-même et des paysages alentours.

- B1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- B2 : Aménager une boucle de promenade.
- B3 : Cicatriser les tronçons de piste inutiles.
- B4 : Aménager une aire de stationnement mieux intégrée au paysage.
- B5 : Assurer un nettoyage régulier du site.

Certaines mesures peuvent être contractualisées sous la forme de contrat Natura 2000 donnant lieu à un co-financement du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et des fonds européens (FEADER).

Protéger le patrimoine naturel

Priorité : 1

Fiche action A1. : Maîtriser le développement des plantes envahissantes

Contexte

Les espèces envahissantes sont considérées comme la 2^{ème} cause d'extinction d'espèces et d'appauvrissement de la biodiversité à l'échelle mondiale. Les griffes de sorcière (*Carpobrotus* spp.), qui se développent très rapidement sur les milieux rocheux et dunaires, entrent en compétition avec la flore locale pour la lumière et l'eau. L'espèce est présente sur le site même si la surface qu'elle occupe reste très faible actuellement (quelques mètres carrés).

Objectifs

- ◆ Protéger les habitats littoraux rocheux de l'envahissement par les griffes de sorcières.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes H 1240
- ◆ Formations basses d'euphorbes près des falaises H 5320

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Arrachage manuel : compte tenu des faibles surfaces recouvertes de griffes de sorcières en 2007, l'arrachage manuel constitue le moyen de lutte le plus efficace contre leur prolifération. L'arrachage doit être réalisé de façon rigoureuse afin de limiter les risques de reprise et de bouturage. Afin de ne pas endommager la végétation, l'arrachage s'effectuera de préférence à l'automne.
- ◆ Evacuation des griffes de sorcière arrachées et compostage ou brûlage.

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Intervenant
Arrachage des surfaces existantes	X						CG2A
Surveillance régulière et arrachages ponctuels	X	X	X	X	X	X	CG2A

Contraintes

- ◆ Après un premier arrachage, des contrôles réguliers sont nécessaires afin d'arracher les nouvelles pousses issues de semences présentes dans le sol.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Propriétaire des terrains concernés (terrains privés).
Mesure de gestion contractuelle (A HC 003) éligible à un financement MEDAD/FEDER (Contrat Natura 2000)

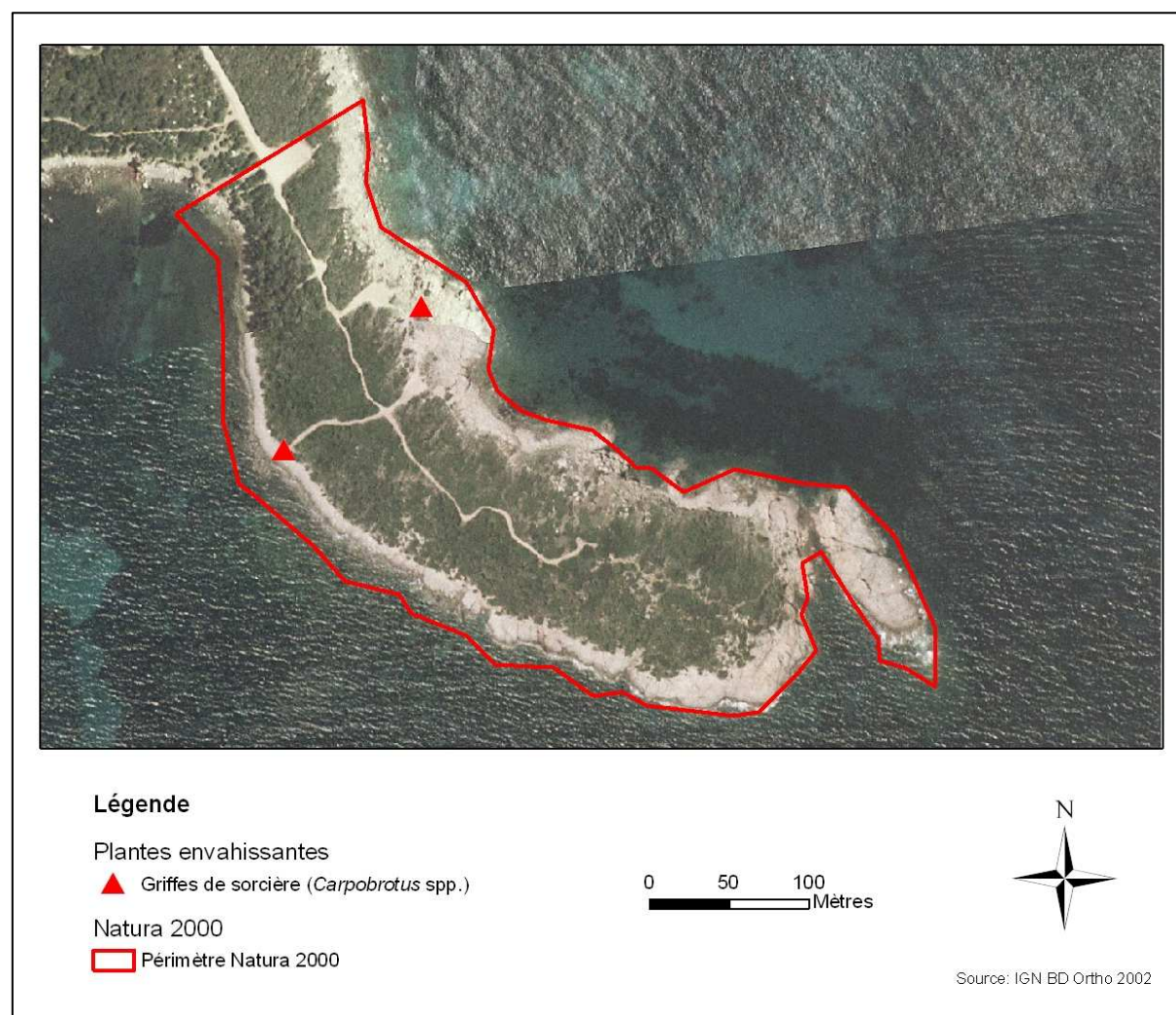
Indicateurs de suivi

- ◆ Présence/absence de griffes de sorcière.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A3 : Restaurer les habitats littoraux dégradés

Cartographie



Protéger le patrimoine naturel

Priorité : 1

Fiche action A2. : Restaurer les habitats littoraux dégradés

Contexte

Les habitats des milieux rocheux littoraux sur la Punta Capicciola sont dans un état de conservation jugé favorable sur les rochers et falaises. Il existe cependant sur le versant nord une zone de replat fréquentée par les piétons et les véhicules tout-terrain où ces habitats sont dégradés, victimes d'un piétinement trop important.



Zones dégradées et tassées par la fréquentation

Objectifs

- ◆ Reconstituer les groupements végétaux dégradés dans un but à la fois écologique et paysager.
- ◆ Protéger la zone de l'érosion et du piétinement.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|---|--------|
| ◆ Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes | H 1240 |
| ◆ Formations basses d'euphorbes près des falaises | H 5320 |

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Mise en défens de la zone par pose de ganivelles (hauteur 1 m).
- ◆ Décompactage soigné du sol tassé.
- ◆ Pose de fascines de bruyère dans les zones pentues afin de diminuer le ruissellement et l'érosion.
- ◆ Transplantation de quelques pieds des espèces concernées pris dans les zones où l'habitat n'est pas dégradé :

Immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*), en prenant une grosse motte autour des racines ;

Passerine hirsute (*Thymelaea hirsuta*), en prenant de jeunes plants (les plus vieux supportant mal la transplantation) ;

Frankénie lisse (*Frankenia laevis*).

- ◆ Pose d'un panneau d'information sur la restauration du milieu.

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Intervenant
Opération de décompactage et mise en défens				X			A déterminer
Transplantations					X		CG2A

Contraintes

- ◆ Les transplantations doivent avoir lieu à l'automne.
- ◆ La zone à restaurer est située sur des terrains privés et ce type de mesure n'est pas pris en charge dans les contrats Natura 2000.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Décompactage du sol *	0,30	220 m²	
Fourniture et pose de ganivelles	30	105 m.l	3150
Fourniture et pose de fascines	35	25 m.l	875
Transplantations	4	50	200
Fourniture et pose d'un panneau		1	100
		Total :	4325

* le coût du décompactage du sol est pris en compte dans la fiche action B2.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du Littoral, propriétaires des parcelles concernées.

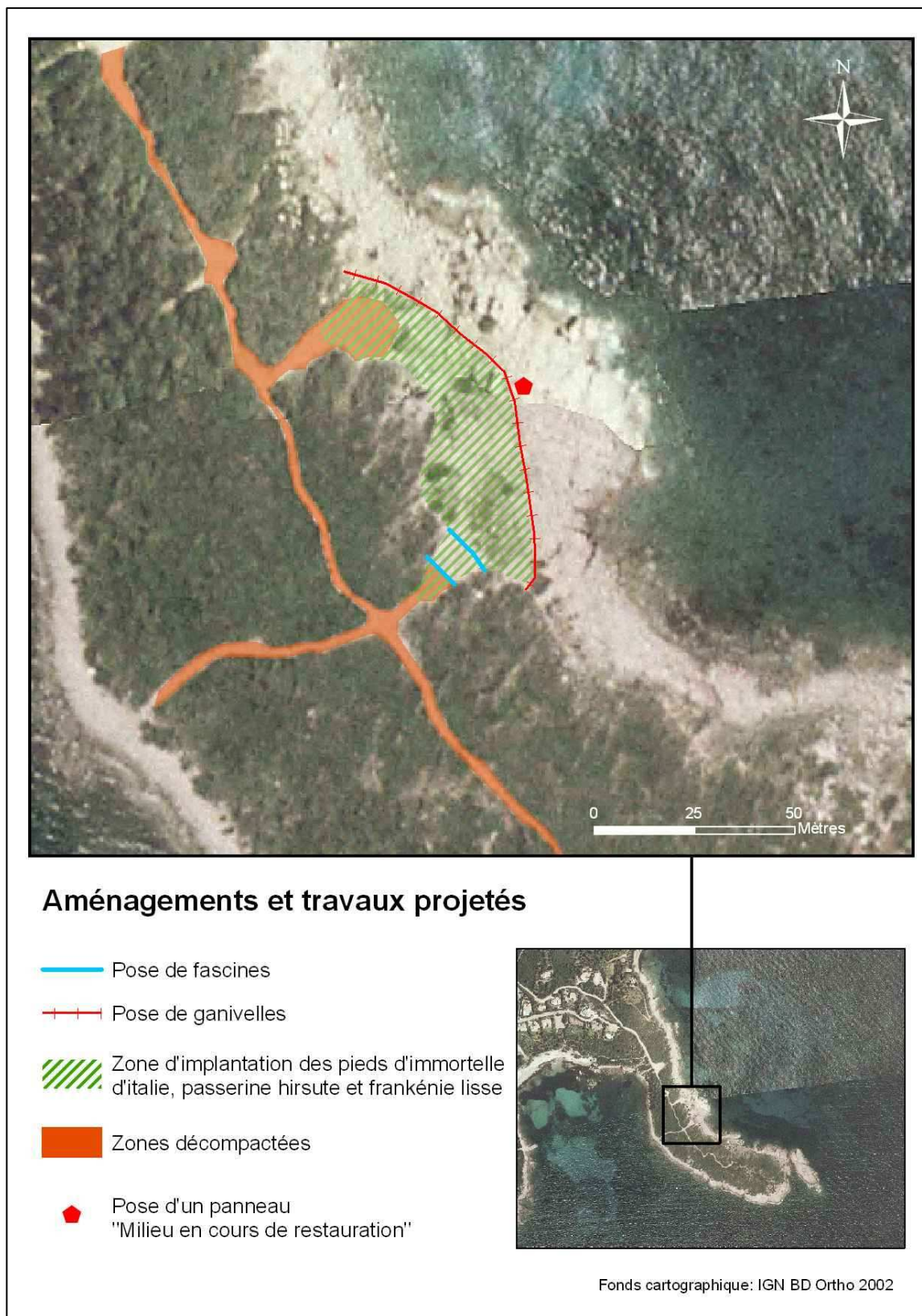
Indicateurs de suivi

- ◆ Suivi annuel du recouvrement de la zone par la végétation, respect des installations de mise en défens.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A1 : Maîtriser le développement des plantes envahissantes.
- ◆ A3 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- ◆ B2 : Cicatrifier les tronçons de piste inutiles.

Cartographie



Protéger le patrimoine naturel

Priorité : 1

Fiche action A3. : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site

Contexte

Bien que peu importante, la fréquentation de la Punta Capicciola par les véhicules tout-terrain existe. Ces derniers participent à la dégradation de la végétation basse littorale située entre les rochers et le maquis.

Objectifs

- ◆ Protéger les habitats littoraux du piétinement et de l'érosion créés par les véhicules tout-terrain.
- ◆ Mettre en application les articles L 362-1 à L 362-8 du Code de l'environnement relatifs à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|---|--------|
| ◆ Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes | H 1240 |
| ◆ Formations basses d'euphorbes près des falaises | H 5320 |

Actions à entreprendre

- ◆ Prise d'un arrêté municipal par la commune de Zonza interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le site.
- ◆ Assermentation des gardes du CG 2A en matière de police de la nature afin de faire respecter la réglementation.
- ◆ Pose d'obstacles anti 4x4 (type à définir : blocs rocheux, plots,...) au niveau des accès.

Contraintes

- ◆ Surveillance à opérer notamment pendant les week-ends.
- ◆ Quel que soit le dispositif mis en place, il sera toujours quasiment impossible d'empêcher la pénétration de motos tout terrain.

Coût estimatif

A déterminer

Partenaires et financements possibles

- ◆ Commune de Zonza, Conservatoire du Littoral, Conseil Général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Nombre d'infractions constatées et de procès-verbaux dressés par les agents assermentés.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ B1 : Aménager une aire de stationnement mieux intégrée au paysage.
- ◆ B2 : Cicatiser les tronçons de piste inutiles.
- ◆ B3 : Aménager une boucle de promenade.

Mettre en valeur l'espace

Priorité : 1

Fiche action B1. : Mettre en place une signalétique d'information au public

Contexte

La Punta Capicciola n'a jamais fait l'objet de l'installation d'une signalétique destinée au grand public.

Objectifs

- ◆ Sensibiliser le grand public à la préservation des milieux fragiles du site.
- ◆ Informer le public sur la réglementation en vigueur et sur les bonnes pratiques à respecter.

Entités concernées

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Installation d'un ou plusieurs panneaux indiquant l'appartenance du lieu au réseau Natura 2000 et la propriété du Conservatoire du Littoral.

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Intervenant
Installation de la signalétique Natura 2000	X						A déterminer
Installation de la signalétique Cdl		X					Cdl

Contraintes

- ◆ L'emplacement et la taille du ou des panneaux doivent être choisis pour favoriser leur bonne intégration dans le paysage, tout en gardant une bonne visibilité.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Fourniture et pose de panneaux Conservatoire du Littoral	500	1	500
Fourniture et pose de panneaux « restauration de milieu »	500	1	500
Fourniture et pose de panneaux Natura 2000	500	2	1000
		Total :	2000

Partenaires et financements possibles

- ◆ DREAL, Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Remplacement des panneaux dégradés.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ B2 : Aménager une boucle de promenade.

Mettre en valeur l'espace

Priorité : 2

Fiche action B2. : Aménager une boucle de promenade

Contexte

L'état actuel des sentiers sur la pointe n'est pas satisfaisant car il n'exploite pas au mieux les atouts (notamment paysagers) du site.

Objectifs

- ◆ Aménager une boucle de sentier permettant la découverte des différents milieux présents sur le site, exploitant les points de vue existants (sur l'île de Pinarellu notamment), tout en offrant des parties ombragées.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes H 1240
- ◆ Maquis arbustif à genévrier de Phénicie H 5210
- ◆ Formations basses d'euphorbes près des falaises H 5320

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Définir le meilleur tracé en vue de répondre à l'objectif fixé.
- ◆ Réaliser le sentier par un démaquisage sur le modèle du sentier existant entre les plages de Fautea et Lavu Santu.

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Intervenant
Définition du tracé	X						Cdl, CG2A
Ouverture d'un premier layon					X		CG2A
Finalisation du sentier						X	CG2A

Contraintes

- ◆ Le sentier devra être de largeur réduite afin d'éviter tout balafre dans le maquis : 1,2 m de large dans la végétation basse et 1,5 m pour les passages dans la végétation arborescente.
- ◆ Les travaux doivent être réalisés de préférence hors saison estivale.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Elagage de sentier existant	1,50	150 m.l	225
Ouverture dans la végétation fermée dense.	8	910 m.l	7280
		Total :	7505

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Délais de réalisation du projet.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A3 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- ◆ B1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- ◆ B3 : Cicatriser les tronçons de piste inutiles.

Cartographie

Cf. Intentions d'aménagement de la Punta Capicciola.

Mettre en valeur l'espace

Priorité : 2

Fiche action B3. : Cicatriser les tronçons de piste inutiles

Contexte

La portion de piste partant en quasi ligne droite de la zone de stationnement vers l'extrémité de la pointe est actuellement utilisée comme sentier. Ce tronçon ne présente néanmoins pas un grand intérêt paysager ou même sportif et laisse une large cicatrice disgracieuse dans le maquis. Une cicatrisation de ce tronçon accompagnée par l'aménagement d'un nouveau réseau de sentiers semble adaptée pour une meilleure valorisation paysagère des lieux.

Objectifs

- ◆ Améliorer l'aspect paysager de la Punta Capicciola.
- ◆ Dissuader la pénétration de véhicules à moteur sur le site.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Maquis arbustif à genévrier de Phénicie H 5210

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Mise en défens des zones à cicatriser par l'installation de clôtures.
- ◆ Décompactage soigné du sol sur une épaisseur de 10 à 20 cm afin de favoriser la reconquête du sol par la végétation des alentours. La longueur de piste à cicatriser est d'environ 450 m, ce qui représente une surface de 1400 m².

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Intervenant
Opérations de décompactage et mise en défens					X		A déterminer

Contraintes

- ◆ Les travaux ne doivent pas endommager la végétation aux abords de la portion de piste à décompacter.
- ◆ La cicatrisation de la piste actuelle nécessite par ailleurs l'aménagement de nouveaux sentiers pour garantir l'accès du site au public.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Décompactage du sol	0,30	1400 m ²	420
Fourniture et pose de clôtures	14	50 m.l	700
		Total :	1120

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral.

Indicateurs de suivi

- ◆ Cicatrisation de l'ancienne piste.
- ◆ Respect des installations de clôture.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A2 : Restaurer les habitats littoraux dégradés
- ◆ A3 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site
- ◆ B2 : Aménager une boucle de promenade.
- ◆ B4 : Aménager une aire de stationnement mieux intégrée au paysage.

Cartographie

Cf. Intentions d'aménagement de la Punta Capicciola.

Mettre en valeur l'espace

Priorité : 3

Fiche action B4. : Aménager une aire de stationnement mieux intégrée au paysage

Contexte

Compte tenu de la topographie de la Punta Capicciola, la zone de stationnement actuelle au point le plus bas est accessible uniquement par une piste droite et large qui constitue une véritable saignée dans le paysage et dégrade ainsi les qualités paysagères du site. Lorsque l'on entame l'ascension vers l'extrémité de la pointe, le « parking » et la trace de la piste constituent les principaux éléments qui attirent l'œil.

Objectifs

- ◆ Aménager une zone de stationnement en amont de la piste, au niveau des dernières maisons.
- ◆ Cicatiser la piste existante et aménager un sentier conduisant à la boucle de promenade projetée (Fiche B3).

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre

- ◆ Travaux d'aménagement du nouveau parking : terrassement, ...
- ◆ Décompactage de la piste et de la zone de stationnement actuel (1370 m² environ).
- ◆ Mise en défens (clôtures) des zones cicatrisées.
- ◆ Aménagement d'un nouveau sentier d'accès à la plage et à la pointe.

Contraintes

- ◆ Convaincre les propriétaires concernés de l'avantage de déplacer le stationnement en terme de restauration du milieu naturel et d'aspect paysager.
- ◆ Organiser la nouvelle aire de stationnement afin de permettre une bonne circulation des véhicules sur un espace de largeur réduite.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Travaux de terrassement nécessaires à la création de l'aire de stationnement	5,00	1300 m ²	6500
Décompactage du sol	0,30	1370 m ²	411
Fourniture et pose de clôtures	14	200 m.l	2800
Total :			9711

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral

Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation des travaux, respect des installations de clôture.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ B2 : Aménager une boucle de promenade.
- ◆ B3 : cicatriser les tronçons de piste inutiles.

Cartographie

Cf. Intentions d'aménagement de la Punta Capicciola.

Mettre en valeur l'espace

Priorité : 2

Fiche action B5. : Assurer un nettoyage régulier du site

Contexte

Malgré la faible fréquentation du lieu, on retrouve sur la Punta Capicciola les types de déchets rencontrés dans les espaces naturels auxquels s'ajoutent les macro-déchets charriés par la mer sur les plages de galets.

Objectifs

- ◆ Organiser un premier nettoyage du site incluant l'évacuation des plus gros déchets (carcasses...).
- ◆ Mettre en place des opérations de nettoyage régulières.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre

- ◆ Achat de matériel de ramassage des déchets.
- ◆ Evacuation des déchets vers des poubelles publiques ou vers la déchetterie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio selon leur nature.

Contraintes

- ◆ Opération à répéter de façon régulière.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

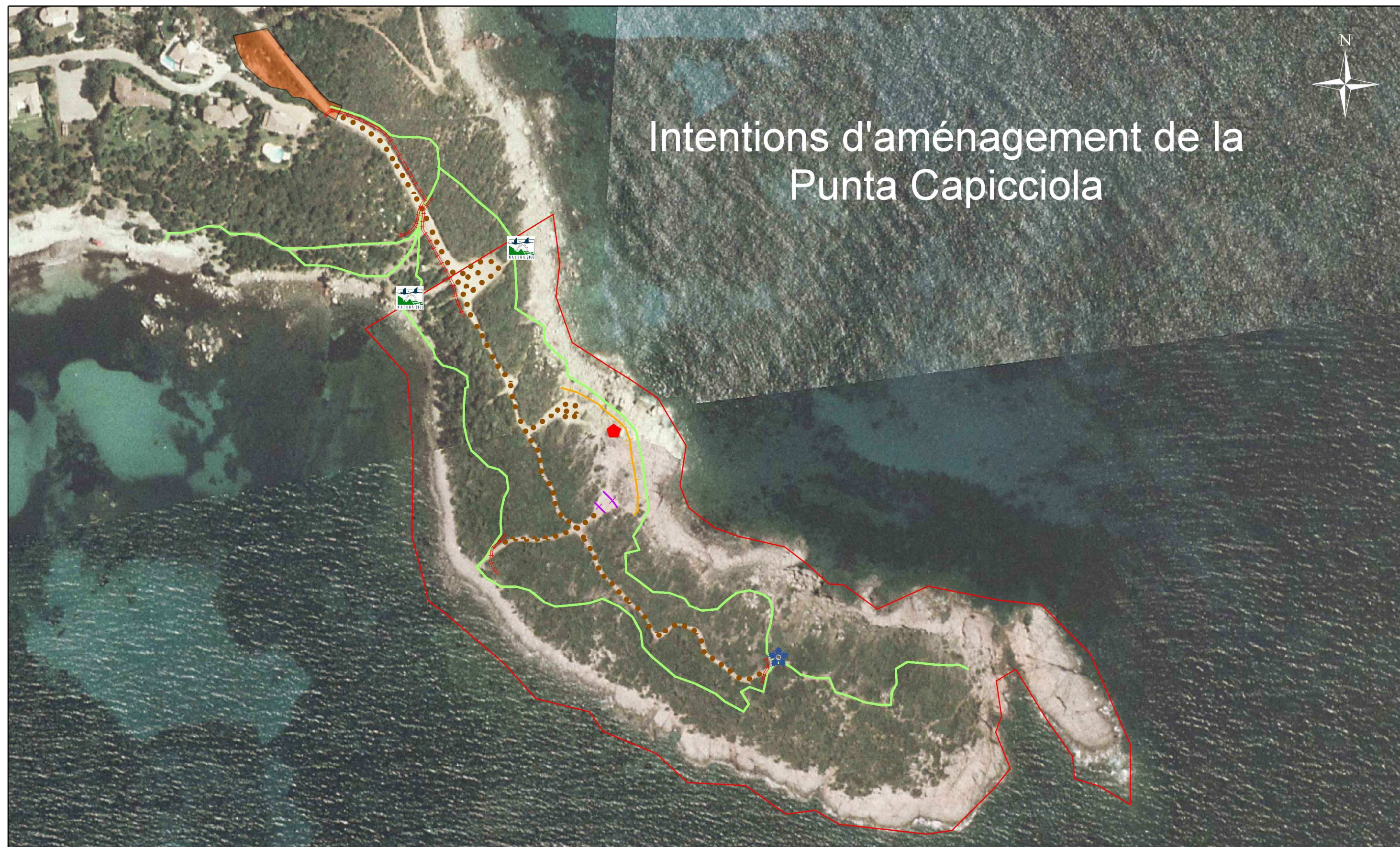
- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil Général de Corse du sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Périodicité des passages, quantité de déchets ramassés.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.



Mises en défens

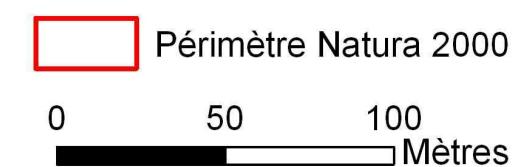
- +—+—+— Pose de ganivelles
- +—+—+— Pose de clôtures
- +—+—+— Pose de fascines

Circulation

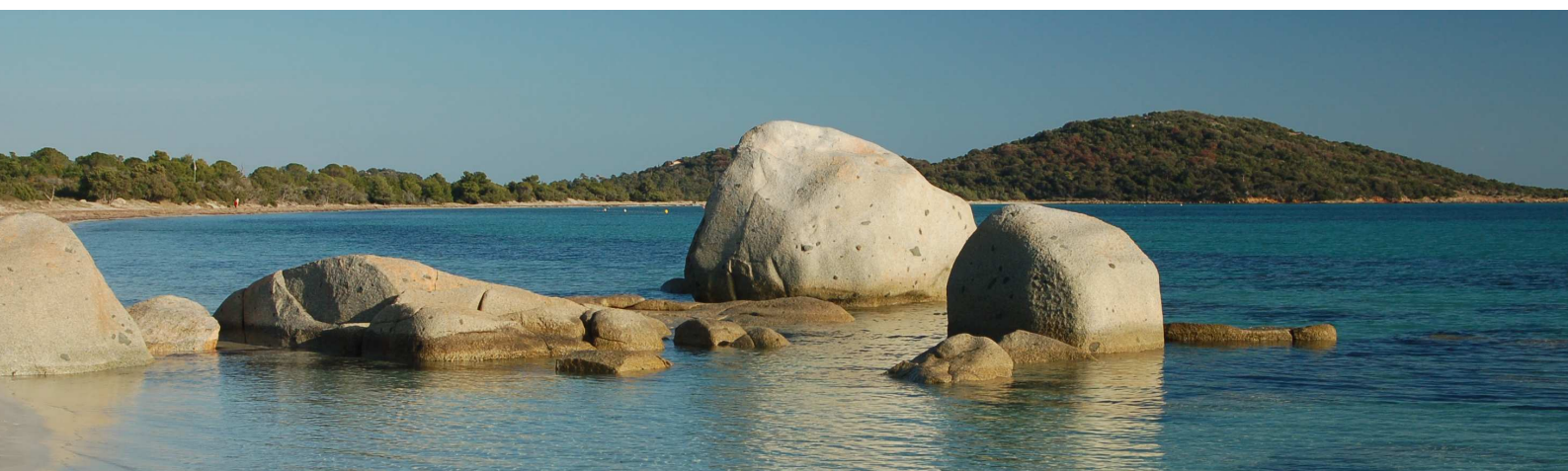
- Réseau de sentiers
- Zones à cicatriser
- Aire de stationnement

Pose de panneaux

- Conservatoire du littoral
- Natura 2000
- Milieu en cours de restauration



Fond cartographique: IGN BD Ortho 2002



Charte Natura 2000 pour le site FR 9400607

**« San Ciprianu : étang d'Arasu,
îlots Cornuta et San Ciprianu,
et Punta Capicciola »**



**Conservatoire
du littoral**



Présentation du site

Localisé au nord de la baie de San Ciprianu, le site Natura 2000 est constitué de 4 entités géographiques distinctes :

- Le nord de la baie proprement dit comprend l'étang et le cordon dunaire d'Arasu ainsi que la Punta d'Arasu forme une entité de 95 ha : en arrière de la plage et du lido recouvert de formations dunaires à genévriers et pins s'étend l'étang d'Arasu dont la morphologie est fortement marquée par l'empreinte humaine avec un cloisonnement en plusieurs bassins aux formes géométriques. A l'est de l'étang se situe le marais de Pozzu Neru qui s'assèche généralement en été. En arrière de l'étang, les collines recouvertes de maquis à chêne liège abrite deux mares temporaires méditerranéennes dans des dépressions. Enfin la Punta d'Arasu, qui abrite notamment une station de silène velouté, ferme la baie au nord-est. La présence de ces différents milieux, malgré des éléments de dégradation notables, confère au site un intérêt écologique remarquable.
- La Punta Capicciola, d'une superficie de 7 ha, constitue une petite pointe rocheuse étroite située entre la baie de San Ciprianu et l'île de Pinarellu et recouverte d'un maquis littoral typique où domine le genévrier de Phénicie.

Les 2 entités terrestres du site sont ceinturées par une urbanisation diffuse qui se développe sur les collines littorales.

- L'îlot San Ciprianu, situé à l'entrée nord-est de la baie et d'une superficie de 4 ha, a une forme relativement circulaire et un profil dissymétrique avec un versant plus abrupt. Cet îlot est recouvert de maquis.
- L'îlot Cornuta, situé au sud est de l'extrémité de la Punta d'Arasu à environ 350 m de la côte, a une superficie de 1 ha environ. Il est formé de 2 parties distinctes : un dyke de rhyolite rouge et nu forme la partie sud tandis qu'une plate forme granitique plus altérée et recouverte d'une végétation basse en forme la partie nord. Cet îlot abritait jusqu'en 2000 une population de silène velouté.

Les orientations du document d'objectifs

La présence sur le site de nombreux habitats et espèces considérés comme d'intérêt communautaire par la Directive européenne Habitats (92/43/CEE) a conduit à l'inscription du site comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au réseau européen Natura 2000 qui vise la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de l'Union Européenne. La zone définie est ainsi appelée « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, et Punta Capicciola » (site n° FR9400607) et couvre une superficie totale de 106 ha.

Afin de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place en vue d'atteindre cet objectif sur le site, un document d'objectifs (DOCOB) comportant un diagnostic territorial et des mesures de gestion, a été réalisé sous l'égide d'un Comité de Pilotage présidé par le Conseil Général de Corse du Sud, et validé par le Préfet.

L'élaboration du DOCOB a ainsi permis d'identifier les enjeux liés à la préservation des différents types de milieux représentés sur le site tout en tenant compte des différentes activités qui peuvent s'y développer de façon durable. Les principaux objectifs retenus par le comité de Pilotage sont les suivants :

- ◆ **Préserver et restaurer les habitats dunaires du lido :** soumises à de fortes pressions d'ordre anthropique (fragmentation par les piétons, chevaux et véhicules à moteur, coupes sauvages de bois) ou naturel (érosion littorale, développement de plantes envahissantes), la protection des dunes du lido constitue un enjeu majeur sur le site.
- ◆ **Protéger les mares temporaires :** habitats prioritaires de la Directive Habitats, les mares temporaires d'Arasu sont encore mal connues. Leur protection passe par une étude de leur fonctionnement, mais aussi par la suppression de facteurs de dégradation comme les pistes qui passent à leur proximité ou à leur niveau.
- ◆ **Conserver la population de silène velouté :** la station de silène velouté, espèce prioritaire de la Directive Habitats, située sur la Punta d'Arasu constitue un élément de patrimoine fort du site. Elle ne semble pas particulièrement menacée car située dans un endroit peu fréquenté. Elle doit cependant être surveillée car ses effectifs semblent en légère régression.
- ◆ **Restaurer la lagune littorale et requalifier ses rives :** la restauration de la lagune et de ses rives en se rapprochant de sa morphologie antérieure aux aménagements constitue enfin le dernier enjeu majeur sur le site. Il s'agit en effet à la fois d'un enjeu écologique avec l'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'étang aujourd'hui perturbé et le regain d'une importante surface de zone humide, mais aussi un enjeu paysager fort avec la suppression des nuisances paysagères ou leur meilleure intégration.

Parallèlement à ces objectifs visant des entités écologiques et géographiques précises, le comité de Pilotage souhaite **garantir à terme une protection foncière du site** et de ses abords avec la poursuite des acquisitions de terrain par le Conservatoire du littoral. De même, afin de répondre aux objectifs de Développement Durable du réseau Natura 2000, le Comité de Pilotage a également insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil du public et de mettre en valeur le patrimoine paysager du site avec la définition de l'objectif suivant :

- ◆ **Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel :** Il s'agit d'accueillir le public (nombreux en été) dans les meilleures conditions de circulation et de stationnement et de permettre une découverte du site qui associe activités de détente et de loisir et respect du patrimoine naturel. Cette adéquation passe notamment par la mise en place d'une information visant à sensibiliser le public à la vulnérabilité des différents milieux du secteur de l'étang d'Arasu, mais aussi par l'aménagement d'aires de stationnement intégrées au paysage et d'un réseau de sentiers invitant à la promenade sur l'ensemble du site.

Rappel de la réglementation en vigueur sur le site

L'ensemble du site est inclus dans les espaces remarquables de la loi littoral dont la préservation doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme de la commune.

L'îlot Cornuta fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) depuis 1998 dans un objectif de préservation du silène velouté (*Silene velutina*), espèce végétale protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats comme espèce prioritaire. L'arrêté interdit notamment la pratique du camping et du bivouac et de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la végétation de l'îlot.

Enfin, le Conservatoire du littoral possède 39,8 ha du site (soit 37,5 % du site Natura 2000) incluant la quasi totalité de la Punta d'Arasu, la partie sud-est de l'étang et du lido, ainsi que l'extrémité de la Punta Capicciola. Cela implique une réglementation particulière pour le public fréquentant ces terrains : il y est en effet interdit de camper, de faire du feu, de jeter des détritux , ainsi que d'y circuler à l'aide de véhicules à moteur.

La charte Natura 2000 : définition et conditions

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, les titulaires de droits réels et/ou personnels sur des parcelles situées dans les sites Natura 2000 ont la possibilité d'adhérer à une charte Natura 2000.

La signature de la charte marque l'adhésion de l'ayant droit (propriétaire, bailleur,...) en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site, conforme aux orientations définies dans le DOCOB. Elle comporte des engagements pour chaque grand type de milieu (Cf. annexe 1) qui pourront être contrôlés par l'administration. Elle contient également des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

Le signataire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles il a choisi d'adhérer.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

Deux engagements sont conditionnels à la signature de la charte :

- ☒ Le signataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur, indépendante de l'inscription du site au réseau Natura 2000.
- ☒ Le signataire s'engage à autoriser l'accès des terrains au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les engagements et recommandations de la charte

(Les points de contrôle de chaque engagement sont présentés en annexe 2 de la charte.)

Ensemble du site Natura 2000

Je m'engage à :

- ☐ Informer la structure animatrice du DOCOB si j'envisage de réaliser des travaux ou aménagements non prévus par celui-ci.
- ☐ N'autoriser la création de nouvelles voies de circulation qu'après avis du Comité de Pilotage.
- ☐ Ne pas stocker de déchets ou matériaux de toute nature sur l'ensemble de la zone Natura 2000 et évacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers.
- ☐ Ne pas effectuer de prélèvements de matériaux de toute nature (sable, rochers, terre).
- ☐ Ne pas introduire d'espèce animale ou végétale (notamment griffes de sorcière et herbe de la Pampa) susceptible de rompre les équilibres écologiques du site ou de menacer de disparition un habitat ou une espèce.
- ☐ Mettre en place une gestion quotidienne conforme aux objectifs et aux prescriptions du DOCOB.

Recommandations

- ♦ Limiter au maximum la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- ♦ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- ♦ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles des dispositions prévues par la charte.

Milieux sableux et dunaires

Je m'engage à :

- ☐ Mettre en place et entretenir les installations de mise en défens de la dune prévues dans le DOCOB.
- ☐ Aménager des cheminements et des accès aux plages ayant un faible impact sur les milieux dunaires et sableux.
- ☐ Organiser des opérations de nettoyage manuel du lido d'Arasu.
- ☐ Ne pas réaliser de coupes de bois (genévriers) dans les fourrés dunaires.

Recommandation :

- ◆ Sensibiliser les usagers des plages à la fragilité des dunes.

Zones humides : lagune d'Arasu, mares temporaires et marais de Pozzu Neru

Je m'engage à :

- ☐ Autoriser et/ou faciliter la réalisation des travaux de restauration de la lagune d'Arasu.
- ☐ Ne pas autoriser ou réaliser de travaux de drainage ou de comblement au niveau des mares temporaires d'Arasu ou du marais de Pozzu Neru.

Recommandation :

- ◆ Limiter la fréquentation des ces milieux afin d'éviter tout dérangement de la faune qui y est inféodée.

Ilots et rochers littoraux

Je m'engage à :

- ☐ Mettre en œuvre les suivis d'espèces d'intérêt communautaire dans les conditions prévues par le DOCOB.
- ☐ Lors de l'aménagement du sentier littoral sur la Punta d'Arasu, canaliser la circulation des usagers en retrait de la station de silène velouté.

Recommandation :

- ◆ Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux littoraux et informer de la présence des espèces d'intérêt européen qui y vivent.

Maquis et boisements

Je m'engage à :

- ☐ Exploiter le liège des suberaies de manière durable, conformément au code de bonnes pratiques sylvicoles (période de levée entre la mi-juin et la mi-août notamment) afin de ne pas affecter l'état sanitaire des peuplements.
- ☐ Entretenir les zones débroussaillées définies dans le DOCOB et selon les modalités prévues par celui-ci dans un objectif de prévention des incendies.

Recommandation :

- ◆ Privilégier une non intervention sur l'ensemble de ces milieux.

Activités de loisirs

Je m'engage à :

- ☐ Informer l'animateur du site de tout projet de loisir dont j'ai connaissance concernant les parcelles contractualisées.
- ☐ En cas de sollicitation pour l'installation d'aménagements légers ou l'organisation ponctuelle d'une activité sur les parcelles contractualisées, n'autoriser le porteur de projet qu'après avis de l'animateur et si besoin du Comité de Pilotage.
- ☐ Aménager et entretenir les aires de stationnement et les sentiers prévus dans le DOCOB en respectant le milieu naturel et en privilégiant leur intégration dans le paysage.

Recommandation :

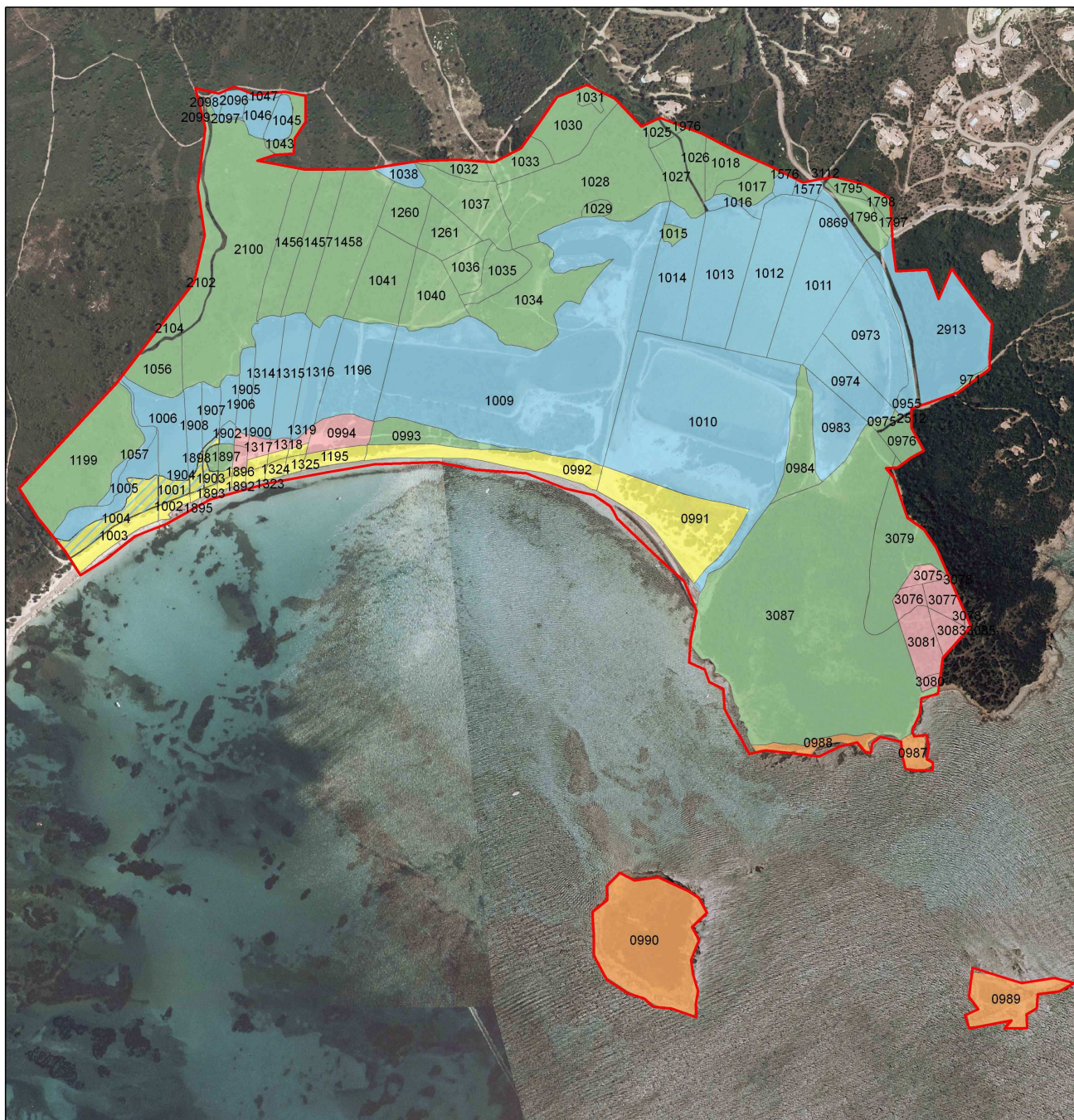
- ◆ Informer et assurer une concertation relative aux projets de loisirs (randonnée pédestre et équestre, chasse, VTT,...)

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent

Annexe 1 : Carte des principaux types de milieux par parcelle



Grands types de milieux

-  Ilots et côte rocheuse
-  Milieux sableux et dunaires
-  Milieux sableux et humides
-  Zone humide
-  Prairies, maquis et boisements
-  zone anthropisée
-  Périimètre Natura 2000



A horizontal scale bar with a black segment from 0 to 250 and a white segment from 250 to 500. The word "Mètres" is at the right end.

Annexe 2 : Points de contrôle des engagements

Engagements conditionnels à la signature de la charte :

- ◆ Respect de la réglementation
Point de contrôle : Observations réalisées par les gardes du littoral, présence/absence de procès verbal.
- ◆ Autorisation de pénétration sur les terrains
Point de contrôle : bilan d'activité de la structure animatrice du DOCOB.

Engagements généraux :

- ◆ Réalisation de travaux et création de voies de circulation
Point de contrôle : présence/absence de nouveaux aménagements non autorisés.
- ◆ Dépôt de déchets
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de dépôts.
- ◆ Introduction d'espèces envahissantes
Point de contrôle : état des lieux avant signature, absence d'introduction.
- ◆ Prélèvement de matériaux
Point de contrôle : infraction constatée.
- ◆ Gestion quotidienne
Point de contrôle : bilan d'activité du gestionnaire.

Engagements liés aux milieux sableux et dunaires :

- ◆ Mise en défens de la dune
Point de contrôle : contrôle sur place de la mise en place des installations de mise en défens et de l'état du matériel.
- ◆ Aménagement de cheminements
Point de contrôle : contrôle sur place de la création ou de l'entretien des sentiers prévus par le DOCOB et constat des passages empruntés par les usagers .
- ◆ Nettoyage de la plage
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ◆ Coupes de bois
Point de contrôle : observations d'infractions par les gardes du littoral..

Engagements liés aux milieux humides :

- ◆ Autorisation de réalisation de travaux
Point de contrôle : bilan d'activité de la structure animatrice du DOCOB.
- ◆ Non intervention en terme de travaux de drainage, comblement,...
Point de contrôle : contrôle sur place de traces d'interventions non conformes aux prescriptions du DOCOB.

Engagements liés aux îlots et rochers littoraux

- ♦ Mise en œuvre des suivis d'espèces
Point de contrôle : bilan d'activité de la structure chargée de la réalisation des suivis.
- ♦ Aménagement du sentier littoral de Punta d'Arasu
Point de contrôle : contrôle sur place du tracé du sentier réalisé.

Engagements liés aux milieux boisés :

- ♦ Récolte du liège
Point de contrôle : contrôle sur place de l'état du peuplement.
- ♦ Entretien de zones débroussaillées pare-feu
Point de contrôle : contrôle sur place de l'embroussaillage des zones concernées.

Engagements liés aux activités de loisirs

- ♦ Diffusion de l'information relative aux projets de loisirs
Point de contrôle : bilan d'activité de la structure animatrice du DOCOB.
- ♦ Autorisation d'installation d'aménagements légers ou d'organisation d'activités ponctuelles de loisirs
Point de contrôle : bilan d'activité de la structure animatrice du DOCOB.
- ♦ Aménagement de zones de stationnement et de sentiers
Point de contrôle : contrôle sur place de la réalisation des travaux dans la limite de validité du DOCOB.

Bibliographie

Bibliographie citée dans le texte

ARRIGONI P. V. & DIANA S., 1993. Contribution à la connaissance du genre *Limonium* en Corse. *Candollea*, 48 : 631-677.

GAMISANS J., 1999. La végétation de la Corse. Edisud, 391 p.

LANZA B. & POGGESI M., 1986. Storia naturale delle isole satelliti della Corsica. *L'universo*, Firenze, LXVI (1) : 200 p.

PARADIS G. & POZZO DI BORGO M.L., 1999. Chorologie et description des stations de l'espèce protégée *Gynandris sisyrinchium* (L.) Parl. (*Iridaceae*) en Corse. *Bull. Société Botanique Centre-ouest*, N.S., 30 : 3-20.

ROUIRE et al., 1993. Carte géologique à 1/50000 et notice explicative : Porto-vecchio. BRGM.

SIMI P., 1981. Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse. *Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse* N°1 : 608 p.

Autres documents consultés et utilisés

Cahiers d'habitats Natura 2000 :

Tome 2 : Habitats côtiers, 2005. MNHN/La documentation française, 399 p.

Tome 4 : Habitats agropastoraux volume 1, 2005. MNHN/La documentation française, 445 p.

Publications de l'Atelier Technique des Espaces Naturels

ATEN, 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, 144p.

ATEN, 2006. Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Cahier technique n°79, 72p.

Annexe

Statistiques climatiques Météo France pour la station de la Chiappa.



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1971-2000 et records

LA CHIAPPA (20)

Indicatif : 20247001, alt : 62m, lat : 41°35'24"N, lon : 09°21'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)													
	22.5	23.4	27.0	27.6	31.4	36.8	41.0	39.0	34.4	31.5	26.2	22.6	41.0
Date	06-2001	05-1980	22-2001	20-1992	29-2006	15-2003	11-1988	10-1994	23-1987	03-2003	10-1985	06-2006	1988
Température maximale (moyenne en °C)													
	13.6	13.9	15.3	17.3	21.4	25.7	29.0	29.5	26.0	21.6	17.1	14.5	20.4
Température moyenne (moyenne en °C)													
	10.7	10.7	11.9	13.7	17.5	21.5	24.6	25.1	22.1	18.3	14.1	11.6	16.8
Température minimale (moyenne en °C)													
	7.8	7.5	8.5	10.2	13.7	17.3	20.1	20.8	18.3	15.0	11.2	8.7	13.3
La température la plus basse (°C)													
	-1.5	-2.9	-0.2	3.3	6.4	10.2	13.5	14.1	12.0	5.4	2.4	0.4	-2.9
Date	03-1965	10-1988	06-1993	07-1979	05-1987	06-1989	21-2000	23-1978	29-1972	31-1974	20-1971	16-1963	1986
Nombre moyen de jours avec													
Tx >= 30°C	-	-	-	-	0.1	1.8	10.4	13.2	1.6	-	-	-	27.0
Tx >= 25°C	-	-	-	0.0	3.3	18.4	30.0	29.9	20.6	4.0	0.1	-	106.3
Tx <= 0°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tn <= 0°C	0.2	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.4
Tn <= -5°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tn <= -10°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)													
	66.0	82.0	81.0	84.0	52.5	39.0	30.0	90.4	62.8	138.0	70.0	75.2	138.0
Date	06-2003	02-1963	29-1974	16-2004	14-1980	10-1987	14-2002	26-1975	17-1998	21-1985	13-1983	24-1990	1989
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	61.4	61.4	66.3	63.3	38.8	15.8	7.1	15.5	41.5	80.9	67.5	83.6	603.1
Nombre moyen de jours avec													
Rr >= 1 mm	7.4	7.3	7.3	7.9	5.4	2.6	1.3	2.1	4.4	6.9	8.2	8.4	69.1
Rr >= 5 mm	3.7	3.6	3.6	3.9	2.3	1.0	0.4	0.6	2.5	3.9	4.2	4.3	34.0
Rr >= 10 mm	2.1	1.8	2.2	1.8	1.2	0.5	0.2	0.3	1.3	2.3	2.2	2.4	18.2
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

Page 1/2

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 10/05/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Corse du Sud
Aéroport Campo DEL'ORO B.P. 904 20700 AJACCIO Cedex 9
Tél : 0495237670 - Fax : 0495237680



METEO FRANCE

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1971-2000 et records

LA CHIAPPA (20)

Indicatif : 20247001, alt : 62m, lat : 41°35'24"N, lon : 09°21'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)													
	226.5	206.4	188.4	128.2	36.2	1.1	0.0	0.0	1.1	26.3	117.9	197.7	1129.8
Rayonnement global (moyenne en J/cm²)													
Données non disponibles													
Durée d'insolation (moyenne en heures)													
Données non disponibles													
Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation													
Données non disponibles													
Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)													
Données non disponibles													
La rafale maximale de vent (m/s)													
	50	50	38	31	32	30	37	35	31	38	39	42	50
Records établis sur la période du 01-01-1981 au 03-05-2007													
Date	31-1983	27-1990	27-1988	25-1982	27-1996	22-1998	08-1996	28-1996	13-1999	11-1991	28-1983	16-1981	1990
Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)													
	4.4	4.3	4.1	4.3	3.3	3.4	3.1	3.2	3.9	3.9	4.5	4.5	3.9
Nombre moyen de jours avec rafales													
Données non disponibles													
Nombre moyen de jours avec													
Brouillard	0.1	0.1	0.3	0.4	0.6	0.2	0.1	0.0	0.1	0.3	0.2	0.2	2.8
Orage	0.5	0.7	0.8	1.4	1.6	1.1	2.0	2.2	2.3	2.0	1.2	0.9	16.8
Grêle	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	-	0.0	0.0	0.1	0.6
Neige	0.2	0.2	0.1	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.2	0.7

Ces statistiques sont établies sur la période 1971-2000 sauf pour les paramètres suivants :
vent (1981-1998)

- : donnée manquante
- : donnée égale à 0

Page 2/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 10/05/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Corse du Sud
Aéroport Campo DEL'ORO B.P. 904 20700 AJACCIO Cedex 9
Tél. : 0495237670 - Fax : 0495237680